



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS 31



Fédération des Chasseurs 31
Rapport d'activité 2025-2026



Sommaire

L'édito du président	3
Rétrospective de l'actualité	4
Vie Fédérale	9
Partenaires et convention	9
Ecocontribution - FRCO	11
Financements publics	12
SDGC	14
Service Adhérents	16
Espace adhérents et réglementaire	16
Toujours plus près de vous	17
Service Formations	18
ESOD	21
Suivi Faune Sauvage	23
Bécasse des bois	23
Palombe	24
Caille des blés	25
Perdrix rouge	26
Faisan de Colchide	28
Lièvre d'Europe	29
Perdrix Grise de Montagne	30
Isard	30
Chevreuil d'Europe	32
Cerf élaphe	32
Sanglier	34
Service dégâts de gibier	35
Geochasse	36
Service environnement	37
Agir, restaurer, préserver...	37
Prestations environnementales : une expertise cynégétique reconnue au service des territoires	45
Photovoltaïque : une politique fédérale au service de ses adhérents	46
Service Communication	47
Service Guichet Unique	48
Les élus de la FDC31	50
Le personnel fédéral	52
Organigramme des services	54





Edito



du Président de la Fédération des Chasseurs 31



En Haute-Garonne, la saison 2025-2026 a été marquée par bon nombre d'évènements et d'actions d'importance pour le monde de la chasse.

En premier lieu, je retiendrais une AG et un salon grandioses ! En effet, notre Assemblée Générale a rassemblé plus de 1 000 participants avec la présence de notre Président National, Willy SCHRAEN. Ce succès s'est prolongé par le salon Passion Grand Sud où plus de 15 000 personnes se sont aperçues de la vitalité de notre Fédération.

La forte capacité de mobilisation des chasseurs haut-garonnais a pu également s'exprimer le 17 mai 2025 à l'occasion de la remise du « Manifeste pour la chasse » auprès des maires de plus de 110 communes. Bravo et merci à vous tous.

La Fédération continue de renforcer sa communication avec désormais des publications sur Instagram, Facebook, LinkedIn et YouTube. Sans oublier toutes les actions engagées au service de nos adhérents et territoires.

Ce rapport présente les travaux de votre Fédération, de son Conseil d'Administration, de son Personnel et de l'ensemble des chasseurs du département et de leurs représentants bénévoles. Une manière de rendre hommage à tous ceux qui œuvrent, sans relâche, à l'aménagement et à l'entretien du territoire ainsi qu'à la pratique d'une chasse populaire vécue en toute sécurité. Que notre fierté d'être chasseur soit notre force vitale et que notre unité soit notre rempart inébranlable face aux défis qui nous attendent !

Je vous souhaite une bonne lecture.

JEAN-BERNARD PORTET
Président de la FDC31





Rétrospective de l'actualité

pendant l'année cynégétique

UNE AG ET UN SALON GRANDIOSES !

Temps forts d'une ampleur exceptionnelle, notre **Assemblée Générale 2025**, honorée par la présence remarquée du président national, Willy Schraen, a rassemblé plus de **1000 participants**. Cette AG 2025 restera gravée dans la vie de notre fédération.

Ce succès s'est prolongé par le salon **Passion Grand Sud**, événement d'envergure où la FDC31 a fièrement porté ses couleurs... et celles du Stade Toulousain, avec la visite du bouclier de Brennus et de la Coupe d'Europe sur son stand !

Véritable vitrine de nos missions, notre stand a proposé une immersion totale entre exposition de trophées d'isards, dégustations de venaison et diverses animations pédagogiques.

Ces deux événements en simultané, témoignent de la vitalité et de la capacité de mobilisation de notre fédération.

LA FDC31 A RENFORCÉ SA COMMUNICATION

L'exercice 2025 marque une étape décisive dans la modernisation de la communication fédérale. Avec l'ouverture de son compte **Instagram**, la FDC31 complète sa communication numérique (Facebook, LinkedIn, YouTube) pour offrir une visibilité accrue de ses actions. Cette présence multicanale nous permet de toucher des publics variés — des adhérents aux partenaires institutionnels, jusqu'au grand public — tout en garantissant une information en temps réel pour mieux valoriser nos missions techniques et associatives.





MANIFESTE DE LA CHASSE, BELLE MOBILISATION

Le 17 mai 2025, à l'appel de la FNC, les chasseurs de France ont été nombreux à remettre au maire de leur commune le premier « **Manifeste pour la Chasse** ». Véritable cri d'alerte, ce cahier de doléances explicite les 11 revendications essentielles pour l'avenir de la chasse française, adressées aux décideurs. Plus de **110 communes hautes-garonnaises** ont reçu les chasseurs en soutien à leurs demandes.

Bravo et merci à tous les bénévoles pour cette mobilisation !



SENTIER PÉDAGOGIQUE DE PESQUIÈS

Installé en juin et inauguré en septembre 2025, le **sentier de Pesquiès**, véritable **parcours pédagogique** long d'1km, se visite entre St-Sulpice-sur-Lèze et Montaut, à côté du Moulin de Pesquiès. Dans ce paysage rural, les nouveaux panneaux informent sur les continuités écologiques ainsi que les différents milieux naturels qui composent ce site, véritables havres de biodiversité et corridors pour la faune locale. Parcourez ce sentier et découvrez !



PASSERELLE DE ST-MARTORY : RESTAURER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Depuis plus de 20 ans, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne et Réseau31 unissent leurs forces pour **réduire la mortalité de la faune sauvage dans le Canal de Saint-Martory**.

Une **passerelle « passe-faune »** unique en son genre par sa conception, installée au printemps 2025, permet aux animaux de franchir le canal en toute sécurité. Les observations sont au-delà de nos espérances : chevreuils, renards, blaireaux, faisans, sangliers, lièvres et bien d'autres espèces utilisent régulièrement cet équipement. Une véritable réussite pour la préservation des continuités écologiques !



GRAND TÉTRAS, LES ACTIONS DE LA FDC31 PAR LE PROJET AVESPYR

Fin septembre, la FDC31 a mené une opération d'envergure sur la commune de Oô, restaurant plus de **2 hectares de milieux naturels**. Ce chantier a permis de créer près de 10 km linéaires de couverts, essentiels à la reproduction du Grand Tétrás. Cette action s'intègre dans le projet **AVESPYR**, piloté par la Fédération, qui vise à **structurer et renforcer les actions en faveur des galliformes de montagne** : visualisation des clôtures agricoles et forestières, balisage de câbles de remontées mécaniques, sensibilisation du public, et restauration d'habitats adaptés à ces espèces emblématiques.



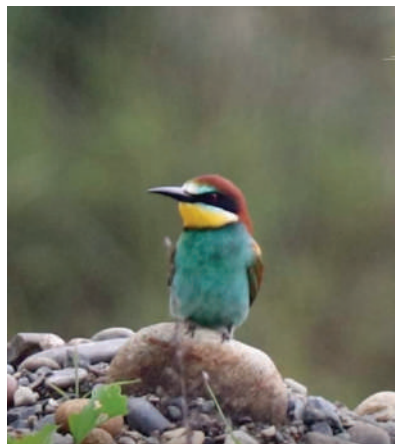
SDGC EN RÉVISION

Révisé tous les six ans, le **Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC)** constitue le cadre de référence de la chasse départementale. Ce document structurant est le fruit d'une large et régulière concertation avec l'ensemble de nos partenaires : Chambre d'agriculture, associations, services de l'État, ONF, CRPF et Propriété forestière. Ces échanges permettent de croiser les expertises et de définir des orientations communes, garantissant un équilibre durable entre les enjeux cynégétiques, agricoles, forestiers et environnementaux. **Ce nouveau schéma entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2026.**



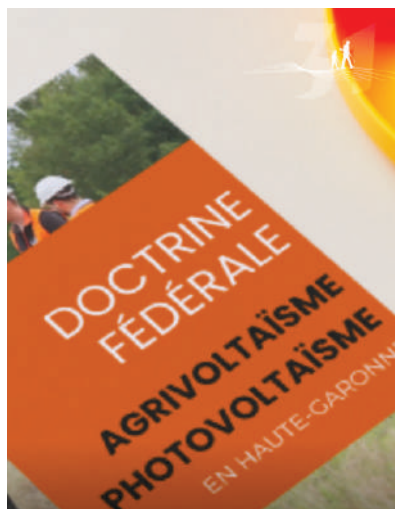
SENSIBILIS'HAIE, ON PLANTE !

Le programme **Sensibilis'haie**, soutenu par la Fédération Nationale des Chasseurs et l'Office Français de la Biodiversité, a permis de planifier **sept chantiers de plantation** cette année (Fronton, Balma ou Saint-Orens par exemple). En partenariat avec l'association Arbres et Paysages d'Audan, cette initiative mobilise collectivités, enfants et familles, agriculteurs et chasseurs autour de la restauration des haies. L'objectif est double : sensibiliser le grand public à l'intérêt de planter et de préserver les haies ainsi que renforcer les corridors écologiques pour la faune sauvage et lutter activement contre l'érosion des sols grâce à des essences locales.



BILAN ET ENJEUX DES PRESTATIONS

Depuis trois ans, la FDC31 a franchi une étape clé en structurant son pôle de **prestations d'expertises environnementales**. Cette diversification permet de valoriser le savoir-faire technique de nos équipes et de nos adhérents auprès de partenaires publics et privés (SNCF Réseau, exploitants de granulats). Au-delà de l'aspect opérationnel — suivis faunistiques, aménagements de sites ou conseils stratégiques — cette activité renforce l'autonomie financière de la FDC31. Les bénéfices générés sont directement réinvestis dans nos projets associatifs et notre politique environnementale, garantissant ainsi la pérennité de nos actions sur le terrain.



PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL : APPUI DES ACCA

Face à l'essor des projets photovoltaïques en Haute-Garonne, la FDC31 a formalisé une **doctrine fédérale** visant à garantir un développement cohérent et respectueux des territoires ruraux. La démarche se veut constructive : la FDC31 offre un cadre clair aux porteurs de projets tout en assurant un **soutien technique et politique aux ACCA concernées**. L'objectif est de préserver les usages locaux et les continuités écologiques dès la conception des projets, et d'obtenir des mesures cynégétiques compensatoires pour les projets qui voient le jour. Pour la Fédération, la transition énergétique ne peut réussir qu'en préservant les équilibres agro-sylvo-cynégétiques et les usages locaux.



ECOCONTRIBUTION DÉJÀ 1200 DOSSIERS

L'**écocontribution** génère environ 15 millions d'euros par an, financés par les chasseurs (5 € par chasseur) et l'OFB (10 € par chasseur). Ce fonds permet aux Fédérations des Chasseurs de mener des projets environnementaux (biodiversité, aménagements, éducation), validés par l'OFB.

Depuis sa mise en place, **1 200 dossiers** ont déjà été financés en France.



ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Le projet **SAGE3** confirme son rôle moteur dans la **lutte contre les plantes exotiques envahissantes** en Haute-Garonne. Après une première année consacrée à la création d'un réseau d'acteurs et à la conception d'outils cartographiques et prédictifs, la FDC31 engage en 2026 la phase d'expertise sur des sites pilotes. Ce programme ambitieux allie formation des professionnels et ingénierie de terrain pour restaurer les espaces industriels et délaissés, tout en renforçant l'expertise environnementale de la Fédération.



LA FDC31 SOUTIEN LES AGRICULTEURS DU DÉPARTEMENT

Face aux crises sanitaires et aux contraintes normatives croissantes qui pèsent sur le monde agricole, **la FDC31 réaffirme son soutien indéfectible aux exploitants du département**. Témoin privilégié de ces difficultés sur le terrain, la Fédération souligne l'interdépendance vitale entre les chasseurs et les agriculteurs. La préservation de l'activité agricole est une priorité absolue pour le maintien de l'équilibre de nos paysages et de notre biodiversité.



QUAND LES SANGLIERS ARRIVENT EN VILLE !

Depuis plusieurs années, divers facteurs favorisent l'installation des sangliers dans la métropole toulousaine : urbanisation, forte prolifération et adaptabilité, abondance de nourriture et d'habitats, absence de prédateurs naturels et de chasse. Ces animaux trouvent alors **refuge dans les friches et boisements urbains**, à proximité immédiate des habitations.

Pour y remédier, la FDC31 pilote depuis 2013 le **projet Oc'Sanglier**. En appui aux services de l'État et aux collectivités, la Fédération agit sur un levier clé : la gestion des friches urbaines afin de limiter le cantonnement de l'espèce sur l'espace non-chassable, complétant ainsi l'action des lieutenants de loupèterie.

Vie fédérale



Partenariats et conventions

LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE LA HAUTE GARONNE TRAVAILLE EN RELATION AVEC DE NOMBREUX PARTENAIRES ET STRUCTURES

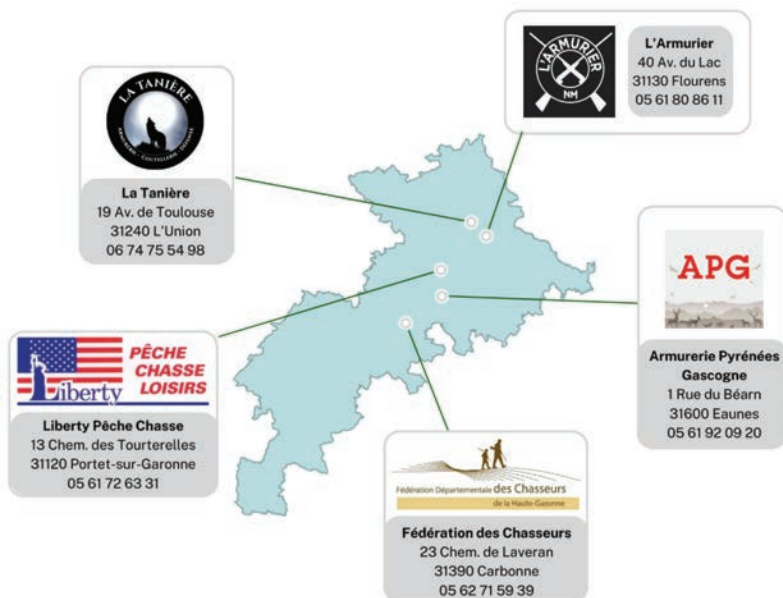
- Des conventions sont signées avec le **Conseil Départemental 31** pour la gestion de la forêt de Buzet-sur-Tarn, ou encore le partage de compétences sur la gestion des habitats. Les deux structures ont réitéré leur souhait de travailler ensemble.
- Avec l'**OFB et la DREAL**, la convention de mise à disposition de deux techniciens de la FDC31 (0,5 ETP) à l'équipe ours permet de veiller au respect de la charte relative à la pratique de la chasse tout en prenant en compte la présence de l'ours.
- Des relations de coopération transpyrénéenne en matière de faune sauvage font l'objet d'une convention de suivi avec le **Val d'Aran**.
- Des liens sont entretenus avec la **Chambre d'Agriculture 31** grâce aux formations des agriculteurs au permis de chasser et au piégeage.
La Chambre d'Agriculture est aussi un partenaire technique sur la gestion de l'inter-culture.
- Avec **Réseau 31**, dans le cadre d'un nouveau projet, la convention existante sera complétée pour définir les rôles et affiner les interventions de chaque partie pour la mise en place de nouvelles passerelles "passe-faune" afin de limiter les noyades dans le Canal de Saint-Martyr.
- Une convention a été signée avec le **Comité Départemental de la Randonnée Pédestre (CDRP31)**, déclinaison départementale de la convention nationale signée entre la FNC et la FF Randonnée Pédestre. Ce partenariat souligne l'importance de la collaboration entre les deux Fédérations pour une utilisation responsable et partagée des espaces naturels.
- La convention **SYLVATUB** été signée entre la FDC31 et, la Direction Départementale de la Protection des Populations de la Haute-Garonne, le Laboratoire Départemental d'analyses vétérinaires de la Haute-Garonne et l'Association des Lieutenants de Louvèterie de la Haute-Garonne. Cette collaboration vise à assurer un suivi sanitaire conjoint des populations de blaireaux et de sangliers face à la tuberculose bovine localisée dans certains secteurs du département.
- Des conventions ont été signées avec plusieurs sociétés spécialisées dans le développement de projets photovoltaïques et agrivoltaïques. Ces conventions spécifient les modalités de coopération entre la FDC31 et les énergéticiens pour garantir la prise en compte des activités de chasse et pour définir des mesures d'évitement, de réduction et de compensation jugées acceptables par les adhérents territoriaux.

- Une convention a été signée entre la FDC31, la FRC Occitanie et le **Projet de Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées**, dans le cadre de l'élaboration de la Charte du PNR. La convention prévoit une fourniture de données relatives aux continuités écologiques des Ongulés, pour alimenter le projet de Trame Verte et Bleue du Parc, ainsi qu'un appui méthodologique des Fédérations des Chasseurs.
- La FDC31 entretient de nombreux échanges avec la **Direction Départementale des Territoires** en matière d'administration de la chasse dans le département : plan de chasse, gestion du sanglier en ville...
- En 2026, une convention de partenariat a été signée entre la FDC31 et l'association **Arbres et Paysages d'Autan** dans le cadre du programme Sensibilis'haie.

Il existe également des partenariats avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la FRCO, le Conseil Régional d'Occitanie Pyrénées-Méditerranée... sur différents projets relatifs à la faune sauvage ou à la gestion des habitats.



Chasse à la cartouche : Le ramassage et le recyclage de cartouches usagées continuent ! Depuis 2024, la Fédération des Chasseurs ne prend plus en charge les frais de transport, le coût est assumé par une redevance nationale incluse dans le prix d'achat des cartouches. Un contrat a été signé avec la société ECOLOGIC, qui assure l'enlèvement et le traitement de ces déchets. Les chasseurs n'ont qu'à déposer leurs étuis vides à des points de collecte répartis dans tout le département (*carte ci-dessous*).



L'ÉCOCONTRIBUTION : VERS UNE NOUVELLE CONVENTION CADRE AVEC L'OFB

L'écocontribution est un fonds national de l'État dédié à la protection et à la reconquête de la biodiversité, abondé par les chasseurs via les Fédérations, et exclusivement destiné au réseau cynégétique. Ce dispositif finance des actions structurantes : acquisition de connaissances sur la faune sauvage, conservation et restauration des espèces et de leurs habitats, déclinaison territoriale des politiques publiques environnementales et projets renforçant la prise en compte de la biodiversité par le monde de la chasse.

Le montant de ce fonds est directement indexé sur le nombre annuel de validations du permis de chasser : pour chaque validation, 10 € sont apportés par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et 5 € par la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC).

Malgré une diminution récente de l'enveloppe nationale, liée à la baisse continue du nombre de chasseurs, ce dispositif demeure un levier financier essentiel. En Haute-Garonne, il permet de soutenir plusieurs projets fédéraux structurants, principalement orientés vers le suivi de la faune sauvage, l'entretien et la restauration des milieux naturels, la connaissance des habitats et le maintien des continuités écologiques.

L'écocontribution constitue ainsi un outil majeur de reconnaissance du rôle et de la compétence de la Fédération et de ses adhérents dans la préservation de la biodiversité. Elle participe également à la valorisation des savoir-faire techniques du réseau cynégétique auprès du grand public, des élus et des partenaires institutionnels.

Une nouvelle convention cadre entre l'OFB et la FNC est en cours d'élaboration. Elle précisera les orientations stratégiques et les axes d'intervention éligibles à compter de 2027, pour une durée de six ans.

PARTENARIATS FRCO

La Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne collabore étroitement avec la Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie (FRCO) pour le montage, l'instruction et la gestion de projets mutualisés à l'échelle régionale. La FRCO joue un rôle central d'interface technique, administrative et politique, en assurant l'ingénierie de projets et la mobilisation de financements régionaux, nationaux et européens.

Ce partenariat permet à la FDC31 d'accéder à des dispositifs financiers complexes et compétitifs, tout en sécurisant la gestion administrative et le suivi des conventions, et en garantissant la cohérence des actions menées à l'échelle régionale.

CYN'OBS et ICE : deux projets régionaux pour observer et inventorier la faune sauvage

Portés par la FRCO avec l'appui des 13 Fédérations Départementales d'Occitanie, les projets CYN'OBS et ICE constituent des outils majeurs de connaissance de la faune sauvage. Ils visent à recenser les espèces cynégétiques à partir de circuits de comptage harmonisés, afin de disposer d'un état des lieux robuste des populations à l'échelle régionale.

Ces projets bénéficient du soutien financier de l'OFB et de la FNC dans le cadre de l'écocontribution.

Le projet CYNOPS mobilise la FDC31 sur le suivi du petit gibier, des espèces de montagne (galliformes, isard) et des migrateurs. Le projet ICE concerne plus spécifiquement le suivi et le comptage du Cerf élaphe en Haute-Garonne.

L'ensemble des données est collecté selon des protocoles validés par l'OFB et centralisé dans l'Atlas du patrimoine faunistique et cynégétique d'Occitanie (www.atlas.fr/occitanie.fr), garantissant leur valorisation scientifique et opérationnelle.

J'Aime La Nature Propre : un projet pour prendre soin de nos espaces naturels

Le programme J'Aime La Nature Propre, également financé par l'écocontribution, vise à mobiliser les ACCA et les habitants du département autour d'actions de ramassage de déchets. Cette opération permet de fédérer chasseurs, habitants et collectivités, et de rendre visibles les actions concrètes du monde cynégétique en faveur de la préservation des espaces naturels et forestiers.

Cette année, une vingtaine d'ACCA du département participent à la démarche, aussi la FDC31 s'est principalement investie dans des animations auprès de deux à trois écoles sur la thématique de la pollution de l'eau et des animaux par les matières plastiques.

Le projet régional « Trame Verte et Bleue », en faveur du petit gibier et d'une agriculture plus résiliente

Grâce au partenariat avec la FRCO, la FDC31 bénéficie de financements européens et régionaux pour conduire des actions ambitieuses en faveur des habitats et des continuités écologiques du petit gibier. Le projet « Trame Verte et Bleue » vise à accompagner techniquement et financièrement les agriculteurs, les collectivités et les propriétaires dans l'adaptation de leurs pratiques au bénéfice de la biodiversité.

Afin de poursuivre et renforcer ces actions structurantes en faveur du petit gibier et de la biodiversité, une nouvelle demande de financement a été déposée conjointement par la FRCO et la FDC31 auprès de la Région Occitanie et du fonds européen FEDER.

Financements publics

PROJETS ENVIRONNEMENTAUX ET PRESTATIONS : UN ÉQUILIBRE ATTEINT POUR LA FDC31

Depuis plus de 25 ans, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne s'est engagée dans des actions concrètes en faveur de la connaissance, de la gestion et de la préservation des habitats de la faune sauvage. Cet engagement s'est structuré au fil du temps autour de services dédiés, aujourd'hui pleinement intégrés au fonctionnement fédéral.

Portée par une volonté politique claire et assumée, la FDC31 pilote désormais chaque année plus d'une dizaine de projets environnementaux et techniques. Pour assurer ces missions et faire vivre le réseau cynégétique départemental, la Fédération a recruté ces dernières années plusieurs chargés de mission et techniciens spécialisés.

Ces professionnels ont permis à la Fédération de monter en compétence, en crédibilité et en visibilité auprès des ACCA, mais aussi des collectivités, des agriculteurs, des propriétaires fonciers et des partenaires institutionnels. En intervenant sur l'aménagement du territoire, en développant des partenariats avec le monde agricole et en mobilisant des financements publics. Ils ont permis de concrétiser des actions opérationnelles en faveur du gibier et de la biodiversité, d'améliorer la connaissance des espèces et de faire évoluer certaines pratiques et réglementations locales.

Nos équipes travaillent quotidiennement à défendre les intérêts directs des adhérents. Elles interviennent dans le cadre de projets d'aménagement urbain, d'infrastructures de transport ou de centrales photovoltaïques, afin d'anticiper les impacts, de définir des mesures crédibles et d'obtenir des compensations concrètes pour les ACCA. C'est autant de territoires de chasse préservés, de moyens supplémentaires et de reconnaissance pour la chasse haut-garonnaise.

La question légitime est alors la suivante : combien cela coûte-t-il aux chasseurs haut-garonnais ? La réponse est simple et sans ambiguïté : RIEN. Grâce à un fonctionnement innovant et à une équipe particulièrement investie, les cotisations des adhérents n'ont pas été augmentées pour financer ces postes. L'ensemble de ces actions est financé par des fonds publics ou par les prestations facturées aux porteurs de projets et aux industriels.

Les prestations de la FDC31 permettent même de dégager quelques ressources supplémentaires, intégralement réinvesties dans des projets bénéficiant à la chasse, au gibier ou à ses habitats.

Banque, assurance, téléphonie...

Au Crédit Mutuel, nous ne sommes pas différents sans raison.

Rejoindre une banque qui appartient
à ses clients, ça change tout.

Le Crédit Mutuel, banque coopérative, appartient à ses 8,9 millions de clients-sociétaires.

Crédit Mutuel

Portet sur Garonne

11, place de la République - 31120 Portet-sur-Garonne
Tél. : 05 61 43 10 51 - Email : 02224@creditmutuel.fr



Schéma Départemental de Gestion Cynégétique

ÉLABORATION DU NOUVEAU SDGC DE LA HAUTE-GARONNE : UNE DÉMARCHÉ COLLECTIVE ET CONCERTÉE

En 2025, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne a engagé les travaux d'élaboration de son nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC), document cadre structurant l'organisation et la pratique de la chasse sur le territoire départemental. Ce nouveau schéma fixe, entre 2026 et 2032, les orientations, règles et bonnes pratiques permettant d'assurer une chasse durable, sécurisée, responsable et compatible avec les autres usagers du territoire, dans le respect de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Consciente des enjeux croissants qui pèsent aujourd'hui sur les territoires de chasse haut-garonnais (évolution des paysages, pression foncière, développement des infrastructures et des projets d'énergies renouvelables, attentes sociétales en matière de sécurité et de biodiversité) la Fédération a fait le choix d'une démarche ouverte, transparente et largement participative.

Les adhérents et les partenaires de la FDC31 sont au cœur de ce travail. À travers 5 réunions territorialisées, des échanges avec les responsables d'ACCA et des temps de concertation dédiés, les associations locales et de chasse spécialisées ont directement été associées à la réflexion. Leurs retours d'expérience, leurs contraintes de terrain et leurs propositions ont alimenté la rédaction du SDGC, afin que ce document réponde concrètement aux réalités locales et aux besoins du réseau cynégétique départemental.

Parallèlement, la Fédération a conduit une démarche de co-élaboration étroite avec les structures partenaires institutionnelles, agricoles et forestières du territoire. Les services de l'État, à travers la DDT de la Haute-Garonne, l'Office Français de la Biodiversité (OFB), l'Office National des Forêts (ONF) et le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF), les représentants de la propriété privée rurale et la Chambre d'Agriculture ont été invités à participer aux travaux. Des retours d'expériences, des rencontres et des échanges réguliers ont permis de croiser les expertises, de partager les enjeux et de construire des orientations communes, conciliant enjeux cynégétiques, forestiers, agricoles, environnementaux et sociaux.

Ce travail collectif a permis d'aboutir à un SDGC équilibré, techniquement robuste et largement partagé, garantissant à la fois la sécurité des chasseurs et des non-chasseurs, la gestion durable des espèces, la préservation des habitats, la reconnaissance du rôle des chasseurs dans l'aménagement et la gestion des territoires haut-garonnais, ainsi qu'une communication mieux structurée et plus transparente.



A ce titre, quelques mesures ont été ajoutées à ce nouveau Schéma, notamment :

- L'utilisation possible de 5 véhicules à moteur entre le début et la fin des battues.
- La possibilité d'avoir recours à des chasses individuelles pour le grand gibier en réserve de chasse, après accord du titulaire de droit de chasse.
- La possibilité d'étendre la liste des ACCA pouvant demander l'utilisation de la chevrotine pour la chasse au sanglier.
- La possibilité de piéger le sanglier dans les 150 m autour des habitations, après accord du titulaire du droit de chasse, pour les ACCA du pays cynégétique Toulousain qui le souhaitent.

Le nouveau SDGC entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2026, pour une durée de 6 ans.



Chasseurs

- Responsabilité Civile
- Dommages subis par les chiens (*option*)
- Accidents corporels (*option*)
- Multirisque fusil (*option*)

Associations

- Responsabilité Civile
- Accidents corporels des membres de l'association
- Protection Juridique
- Responsabilité Civile des Dirigeants

N'hésitez pas à nous contacter pour tout autre besoin en assurance (auto, habitation, risques professionnels...)

Contactez-nous

☎ 05 34 45 51 45

✉ contact@monassurancechasse.fr





Service adhérents



Espace adhérents et réglementaire

2026 : PROCÉDURE POUR LE TRAITEMENT DE VOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conformément à vos statuts, votre assemblée générale ordinaire doit être effectuée entre le 1^{er} avril et le 30 juin. Pour les ACCA/AICAF/AICA dans les jours qui suivent l'affichage en mairie, **une copie de la convocation doit être adressée à la Fédération Départementale des Chasseurs.**

Il est conseillé d'effectuer votre assemblée générale après celle de la Fédération Départementale des Chasseurs afin d'avoir toutes les informations fédérales.

Vous recevrez le Kit AG fin avril pour vous guider dans vos démarches.

En l'absence de modification vous devez archiver votre procès-verbal, feuille d'émergement et convocation affichée en mairie. Vous n'avez pas à transmettre de documents à la Fédération ou la Sous-Préfecture. Seule la convocation qui a été affichée en mairie doit être envoyée à la Fédération.

Si des modifications ont lieu telles que : changement de bureau et/ou conseil d'administration, modification des statuts (pourcentage de membres associés, nombre d'administrateurs) et du règlement intérieur et de chasse (pour les ACCA/AICAF/AICA) vous devez nous transmettre les documents suivants (sur la base des documents fournis par la FDC31) :

- Le compte-rendu d'Assemblée Générale accompagné des feuilles d'émergement.
- Statuts si modification.
- Annexe annuelle du règlement intérieur et de chasse si modification.
- Cerfa déclaratif des dirigeants si modification (conseil d'administration et bureau).
- Fiche adhérent FDC 31 si modification (coordonnées des dirigeants et du contact internet).

Nous transmettons votre dossier à la Sous-Préfecture pour procéder à l'enregistrement des modifications de dirigeants et à la modification de vos statuts. Un accusé de réception vous sera transmis par la Fédération et un récépissé de modification par la Sous-Préfecture de Muret. Après vérification de vos nouveaux statuts, du règlement intérieur et du règlement de chasse, nous vous transmettrons un document approuvant vos modifications.

MODIFICATION DU TERRITOIRE D'UNE ACCA/AICAF :

La Fédération Départementale des Chasseurs a en charge la gestion des ACCA/AICAF/AICA et leurs territoires. Globalement, toute modification du territoire de chasse de ces associations (retrait ou apport de droit de chasse, regroupement par union ou par fusion...) n'est plus actée par arrêté du Préfet mais fait l'objet d'une décision prise par le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs et publiée au répertoire des actes officiels de la Fédération.

Il en est de même pour la modification des réserves de chasse et de faune sauvage, la FDC vous accompagne et délivre la décision finale de modification

RÉSERVES DE CHASSE ET DE FAUNE SAUVAGE

Pour préparer la modification de l'emplacement de votre réserve de chasse et de faune sauvage, veuillez contacter votre technicien de secteur. La FDC31 vous expliquera les démarches, préparera une cartographie, le relevé parcellaire et vous accompagnera pour la constitution du dossier à présenter lors de votre AG.



Contactez les services de la Fédération de novembre à janvier pour faire acter une modification de réserve pour la saison suivante.

FUSION D'ACCA

Depuis la parution du décret du 2 août 2013, il est possible de fusionner deux ou plusieurs ACCA limitrophes. En Haute-Garonne, 91 ACCA ont fait le choix de fusionner, 36 AICAF ont été créées en 10 ans. Pour tout renseignement et pour vous accompagner dans cette démarche, n'hésitez pas à nous contacter. Nous organiserons une réunion pour vous présenter les démarches et les documents à remplir.

FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF, MISE À JOUR DES DOCUMENTS

Par une prise de rendez-vous, nous pouvons vous aider à faire le point sur le fonctionnement de votre association et vous conseiller afin de mieux appréhender votre rôle de responsable d'association de chasse.



Service formations



Candidats - Participants

PERMIS DE CHASSER

587 candidats formés.
Près de 74% de réussite à l'examen.

Le service Formation de la FDC31 consacre plus de 200 jours de travail pour former les candidats au permis de chasser. Notre département fait partie des centres de formation les plus actifs de l'hexagone et le bon taux de réussite à l'examen traduit la qualité de l'enseignement. 6 sessions ont été organisées durant toute l'année 2025 pour les 624 candidats inscrits. 431 candidats ont passé brillamment le permis de chasser.



56 chasseresses inscrites.

En 2025, 56 candidates se sont inscrites pour passer le permis de chasser. Cela représente 9% de la totalité des candidats inscrits.

12 agriculteurs formés au permis de chasser.

Dans le cadre du programme de formation Vivea de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne, des formations au permis de chasser et au piégeage sont proposées aux agriculteurs du département. La FDC31 a formé 12 exploitants agricoles au permis de chasser en 2025, tous motivés pour trouver des solutions afin de protéger leurs cultures, et mieux comprendre la réglementation de la pratique de la chasse. Ces personnes ont été formées dans le cadre de notre collaboration avec la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne.



CHASSE ACCOMPAGNÉE

25 candidats ont suivi une formation « Chasse accompagnée » avec un ou plusieurs parrains.

Cette formation dispensée à partir de 15 ans, permet à la personne de s'initier légalement à la chasse avec un proche formé par la FDC31 pendant une année.

CHASSE À L'ARC

60 personnes ont suivi la formation chasse à l'arc, durant les 3 sessions organisées en 2025.

Ces formations se déroulent avec la participation de l'Association Sportive des Chasseurs à l'Arc de Midi-Pyrénées (ASCAMP).



HYGIÈNE DE LA VENAISON

57 participants aux bonnes pratiques de l'hygiène de la venaison.

La session 2025 de formation a permis de les former. Une formation indispensable pour les responsables d'associations qui veulent connaître les modalités de cession de la venaison.

PIÉGEAGE

39 personnes ont suivi la formation piégeage théorique et pratique obligatoire pour obtenir l'agrément piégeur.

L'Association Départementale Piégeurs Agréés de la Haute-Garonne (ADPA 31) contribue à cette formation.



GARDE PARTICULIER

17 personnes ont suivi la formation Garde-Chasse particulier en 2025,

en partenariat avec la Fédération Départementale des Gardes Particuliers de la Haute-Garonne (FDGP31) et le service départemental de l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

CHEF DE BATTUE

258 chasseurs inscrits par leur président d'ACCA/AICAF/AICA/SOCIETES.

En 2025, il y a eu 6 sessions de formation Sécurité-Responsable de battue qui ont été organisées. Ces sessions entrent également dans le cadre de la formation décennale.

3 670 formés : un bon début, mais le compte à rebours est lancé !

Adoptée lors de la réforme de la chasse en 2020, la remise à niveau décennale n'est plus une option : elle est obligatoire.

L'objectif est clair : d'ici 2029, 100 % des adhérents de la FDC31 devront avoir validé ce module. Sans cette certification, le ministère souhaite suspendre la possibilité de valider son permis de chasser.



Une offre de formation flexible et de proximité

Pour accompagner chaque chasseur, la Fédération propose des solutions adaptées à tous les profils :

- **Le numérique pour la liberté** : très prisée des actifs, la formation à distance permet de progresser à son rythme, avec la possibilité d'interrompre et de reprendre la session à tout moment.
- **Le présentiel pour la proximité** : pour répondre au volume de demandes, la FDC31 a déployé un calendrier par secteurs géographiques (Unités de Gestion).
 - Jusqu'à 2025 : Les chasseurs des UG 1 à 10, ainsi que les secteurs du Fousseret (UG 11) et de Rieumes (UG 12) ont déjà été conviés.
 - Cap sur 2026 : Cette année, l'effort se concentre sur les UG 13 (Carbonne) et 14 (Auvergne).
- **Le "2-en-1"** : Rappelons que les chasseurs suivant la formation "Chef de battue" valident automatiquement leur décennale par équivalence.

Bilan de la formation : état des lieux de la participation

Sur un effectif total de 10 400 adhérents en Haute-Garonne, **3 670 chasseurs** sont actuellement à jour de leur formation. La répartition des modes d'apprentissage s'établit comme suit :

- Présentiel : 1 436 participants.
- Distanciel : 1 155 participants.
- Formation spécifique : 1 079 chasseurs formés lors des sessions "Chef de battue".

Point pour les Unités de Gestion 1 à 12 :

Rappelons que les chasseurs habitant les secteurs des UG 1 à 12, ont été invités à venir se former en présentiel, près de chez eux entre 2022 et 2025.

Sur ce grand secteur : 1 536 ont suivi la formation en présentiel et 630 en distanciel. Sur la totalité des chasseurs de ce secteur **1 734** n'ont pas encore suivi la formation.

Pourquoi franchir le pas dès maintenant ?

Bien plus qu'une contrainte, cette formation est un gage de crédibilité pour notre pratique :

- **Légitimité** : Elle prouve notre engagement collectif pour une sécurité irréprochable.
- **Actualisation** : Les réflexes évoluent. Une mise à jour est essentielle, que l'on ait son permis depuis 5 ou 50 ans.
- **Responsabilité** : Se remémorer l'organisation de la chasse et les conséquences d'un geste malheureux est le meilleur moyen de prévenir les accidents.



La Fédération ne pourra pas absorber en présentiel l'ensemble des retards lors des dernières années de l'échéance. N'attendez pas 2029, anticipez et participez !



Espèces invasives et ESOD



Espèces dites « nuisibles »

LA GESTION DES ESPÈCES INVASIVES ET DES ESPÈCES SUSCEPTIBLES D'OCCASIONNER DES DÉGÂTS (ESOD) DITES "NUISIBLES"

Le piégeage et la destruction à tir ne peuvent s'effectuer que sur des espèces classées invasives ou ESOD par arrêté et selon des modalités définies par différents arrêtés en vigueur.

À ce jour, voici les espèces classées invasives et ESOD sur la Haute-Garonne :

Espèces invasives : ragondin, rat musqué, vison d'Amérique, chien viverrin, raton laveur et bernache du Canada.

Espèces susceptibles d'occasionner des dégâts : renard, corneille, lapin de garenne (dans certaines communes ou lieux de communes) et pigeon ramier du 1er avril au 31 juillet dans certaines parties du département et sous conditions.

Toutes les informations réglementaires sur la liste des espèces ESOD et moyens de régulation sont accessibles sur internet :

<https://www.chasse-nature-occitanie.fr/haute-garonne/reglementation-generale/les-nuisibles.php>

Concernant la destruction à tir, elle nécessite obligatoirement le port d'un permis de chasser validé avec assurance et doit s'effectuer selon les conditions définies par les arrêtés en vigueur.

Voici les conditions pour les espèces suivantes :

- Ragondin : destruction à tir possible toute l'année sous réserve d'avoir la délégation écrite de destruction du propriétaire ou du fermier.
- Renard : destruction à tir possible du 1er au 31 mars sous réserve de détenir l'autorisation préfectorale permettant cette régulation et les délégations écrites de destruction des propriétaires ou des fermiers.
- Corneille noire :
 - du 1^{er} au 31 mars destruction à tir possible sous réserve d'avoir les délégations écrites de destruction des propriétaires ou des fermiers.
 - du 1^{er} avril au 10 juin régulation à tir possible sous réserve de détenir l'autorisation préfectorale permettant cette régulation et les délégations écrites de destruction des propriétaires ou des fermiers.
- Pigeon ramier (palombe) : Si cette espèce est reconduite comme ESOD par arrêté préfectoral cette saison, elle pourra être régulée sur autorisation préfectorale individuelle du 1er avril au 31 juillet principalement sur des semis de tournesols et du 1er août au 10 septembre pour la protection du tournesol avant récolte. Ces autorisations sont délivrées aux exploitants agricoles.

Pour le pigeon ramier l'autorisation préfectorale de destruction doit être sollicitée uniquement par l'exploitant agricole via le site internet de la DDT. Le demandeur listera les chasseurs qui pourront bénéficier de cette autorisation. Les chasseurs devront avoir sur eux l'autorisation préfectorale et les délégations écrites de destruction des propriétaires ou des fermiers où auront lieu les tirs.

Attention : le Président d'ACCA/AICAF/AICA/SOCIETE n'est pas automatiquement détenteur d'un droit de destruction, il doit obtenir auprès du propriétaire ou du fermier, une délégation écrite du droit de destruction qui sera jointe à la demande d'autorisation préfectorale. Les destructions ne pourront s'effectuer que sur ces territoires.

Régulation des pigeons de clochers

Leur régulation (à l'exception des pigeons voyageurs qui font l'objet d'une réglementation spécifique) est autorisée dans les conditions formulées par l'article L.211-5 du code rural.

Le pigeon domestique peut être tué toute l'année par le propriétaire ou le fermier, mais seulement sur le lieu, au moment du dégât, et sans pouvoir se les approprier. Les règles relatives à la destruction des nuisibles par des particuliers ne sont pas applicables.

Conseils d'organisation : Nous vous conseillons de réaliser ces opérations en présence du propriétaire ou du fermier qui vous aura dûment mandaté en son nom par écrit en citant l'article L.211-5 du code rural. Ces opérations doivent être encadrées par un responsable qui assurera la mise en place des règles et mesures de sécurité élémentaires concernant la manipulation d'armes à feu. Il est conseillé d'informer les services de police ou gendarmerie, ainsi que la mairie, du jour de la régulation. Le port du permis de chasser validé avec assurance est obligatoire pour le port et le transport des armes.

Bilan des déclarations traitées

Sur la saison 2024-2025, la DDT a traité **532** demandes d'autorisations préfectorales de destructions à tir, réparties en :

- 43 demandes pour le renard,
- 168 pour la corneille,
- 321 pour le pigeon ramier.

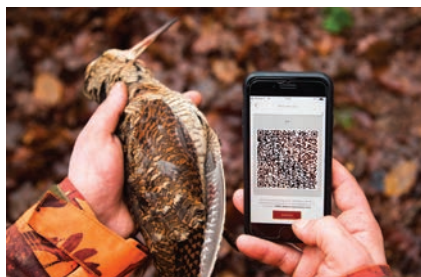


Suivi Faune Sauvage



Une surveillance adaptée

BÉCASSE DES BOIS



© Dominique GEST

Présence et prélèvements : La saison 2024-2025 de la Bécasse des bois s'est révélée globalement décevante et en deçà des attentes. Les niveaux de présence observés sur le territoire n'ont pas permis d'atteindre les résultats espérés avec une moyenne de **0,89 individus par chasseur**.

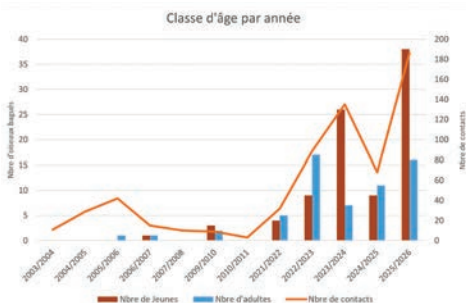
En revanche, la saison 2025-2026 s'annonce particulièrement favorable. Une présence importante d'oiseaux a été constatée dès le

début du mois de novembre et s'est maintenue jusqu'à la fermeture, laissant entrevoir une dynamique positive pour l'espèce sur le département.

Baguage : Les opérations de baguage ont, quant à elles, connu une réussite exceptionnelle. Cette campagne constitue la meilleure saison de baguage enregistrée par la FDC31.

Au total, **22 sorties** ont été réalisées, permettant d'observer **186 bécasses**, d'en baguer **54** et d'en contrôler **3**. À titre de comparaison, la saison précédente comptabilisait 14 sorties, pour 68 individus observés, 20 bagués et 1 contrôle.

Ces excellents résultats s'expliquent principalement par des conditions météorologiques favorables durant la période d'intervention, mais également par une forte proportion de juvéniles capturés (16 adultes et 38 jeunes, contre 11 adultes et 9 jeunes l'an dernier).



Cette proportion élevée de jeunes traduit une bonne réussite de la reproduction sur les zones de nidification, notamment en Europe de l'Est, principal bassin d'origine des oiseaux migrateurs présents sur notre territoire.

Si vous prélevez une bécasse baguée, merci de nous transmettre les informations suivantes : numéro de bague, date, commune et éventuelles remarques. Nous vous retournerons les données issues de la pose de bague.



© Dominique GEST

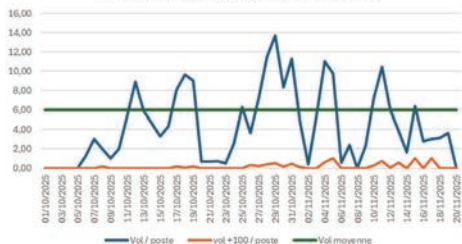
Présence et prélèvements : Ces données sont issues d'un réseau de palombières bénévoles portées par la FDC31. L'année 2025 est globalement plus faible que la saison dernière, qui n'avait déjà pas été exceptionnelle. La météo, notamment le vent d'autan sur certains secteurs, a limité l'observation des vols. Malgré cela, l'attrait de cette chasse a mobilisé les paloumayres, avec des taux de fréquentation élevés dès mi-octobre, culminant à 100 % le 18 octobre, puis à nouveau à la fin du mois et début novembre.

Le suivi du réseau palombière montre une migration échelonnée : premières observations précoces les 12, 18 et 19 octobre, puis un pic intense les 28, 29 et 31 octobre (20 % des vols de la saison), suivi d'un second pic les 4 et 5 novembre. Une nouvelle intensité est notée le 11 novembre avant un déclin progressif de la migration.

Comparée à 2024, la migration est nettement en dessous de la moyenne départementale, malgré de bons résultats aux cols basques. Cela pourrait indiquer que le flux migratoire prend un couloir différent, contournant le département.

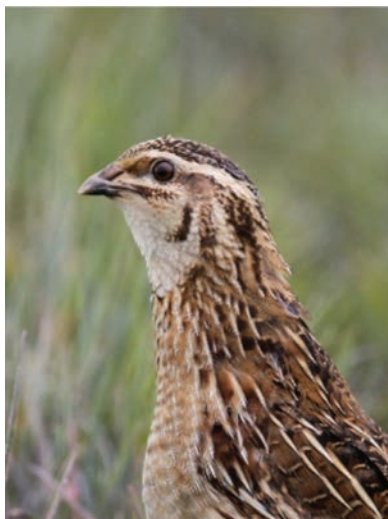
- **Vols vus par jour** : 5,98 (légèrement au-dessus de la moyenne)
- **Palombes observées par jour** : 191 (en baisse, conformément à l'indice migratoire)
- **Prélèvements par jour** : 3,34 palombes (en hausse par rapport à 2,71 en 2024)

Evolution des vols vus au cours de la saison

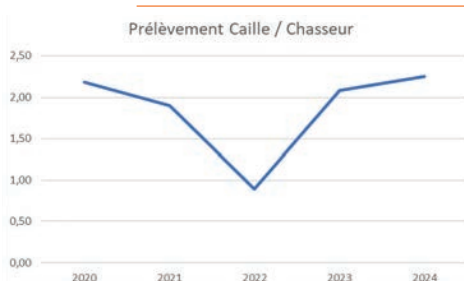


Baguage : Si vous prélevez une palombe baguée, merci de nous transmettre les informations suivantes: numéro de bague, date, commune et éventuelles remarques. Nous vous retournerons les données issues de la pose de bague.





© Dominique GEST - FDC31



Présence et prélèvements : La saison 2024-2025 a été particulièrement favorable pour la Caille des blés, avec des observations et des prélèvements jugés satisfaisants sur le département.

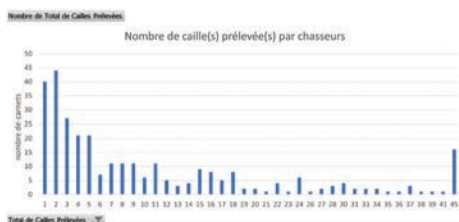
Au total, **1 564 carnets** ont été retournés, pour **3 386 cailles prélevées**, soit un prélèvement moyen de **2,16 cailles par chasseur**.

On observe toutefois une diminution du nombre de carnets rendus (1 776 en 2023-2024) ainsi que du nombre total de cailles prélevées (3 708). Malgré cela,

le prélèvement moyen par chasseur est en légère hausse par rapport à la saison précédente (2,09). Nous observons que **13 % des chasseurs ayant retourné leur carnet ont prélevé au moins une caille**.

Si la majorité des chasseurs prélève moins de 11 oiseaux, les spécialistes de cette chasse atteignent le PMA annuel.

Les perspectives pour la saison 2025-2026 apparaissent en revanche plus mitigées. Les conditions estivales, marquées par un excès de chaleur, ont probablement impacté la reproduction, qui semble inférieure aux niveaux habituels. A ce stade, aucune donnée consolidée n'est encore disponible pour la saison en cours.



Sur le plan réglementaire, un **Prélèvement Maximal Autorisé (PMA)** par jour a été instauré à l'échelle nationale pour cette espèce. En Haute-Garonne, le dispositif départemental reste fixé à **5 oiseaux par jour et par chasseur**, et **45 oiseaux par saison**, traduisant une volonté de gestion raisonnée et adaptée au contexte local.

Cette modification au niveau national a impliqué une déclaration à chaque prélèvement par le chasseur. Le suivi via **ChassAdapt** s'impose désormais comme un outil indispensable pour les espèces à enjeux comme la Caille.

Baguage : La Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne (FDC 31) s'investit pour la deuxième année consécutive dans le programme de baguage et de suivi de la Caille des blés. L'objectif est d'apporter des connaissances sur les oiseaux présents dans le département ainsi que sur ses déplacements.

Les actions se sont concentrées sur les GIC Nère-Louge et Bure-Saudrune où, dans le cadre de l'amélioration des habitats de la petite faune de plaine, des aménagements favorables à l'espèce ont été mis en place avec les agriculteurs.

La période de baguage s'étend principalement de mai à juillet. Durant cette campagne, **12 sorties** ont été réalisées, permettant d'observer **67 oiseaux** et de baguer **19 cailles des blés**. Les résultats demeurent globalement stables, avec toutefois 11 individus supplémentaires approchés par rapport à l'an dernier, ce qui traduit une dynamique encourageante sur les secteurs suivis.

Afin d'améliorer les connaissances sur la reproduction et la qualité des habitats, il est essentiel que toute caille prélevée et porteuse d'une bague fasse l'objet d'un retour d'information à la Fédération des Chasseurs.



© FDC31



PERDRIX ROUGE

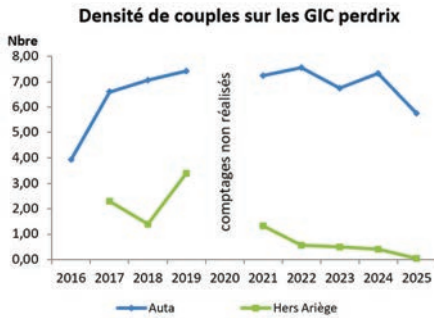


© Dominique GEST

Présence et comptages : Les opérations de comptage 2025 se sont révélées relativement complexes en raison de conditions météorologiques défavorables. La reproduction estivale a notamment été jugée moyenne, conséquence d'un début d'été pluvieux et instable peu favorable au bon déroulement des nichées.

En 2025, **13 circuits de comptage** ont été réalisés par les agents de la FDC31 et les chasseurs locaux. Les deux Groupements d'Intérêt Cynégétique (GIC) suivis présentent des niveaux de réussite différents en matière de conservation des compagnies de perdrix rouge.

En 2025, le GIC Auta affiche une densité de 5,75 couples pour 100 hectares, en baisse par rapport à 2024 où elle atteignait 7,28 couples pour 100 hectares.



La situation est plus préoccupante sur le GIC Hers Ariège. La densité n'y atteint que 0,05 couple pour 100 hectares en 2025, traduisant des difficultés persistantes à renforcer les populations locales, alors qu'elle s'élevait à 3,41 couples pour 100 hectares en 2019, malgré tous les efforts fournis par les adhérents. Espérons une réussite à venir avec le Projet PERDIGAL et la pose des volières HQCD (Haute Qualité Cynégétique Durable). D'ailleurs des compagnies ont pu être observées cet été sur ce territoire. Même si l'indice est faible, ceci est encourageant.

Pour la troisième année consécutive, les bénévoles du GIC Hers Ariège (ACCA Calmont, Cintegabelle, Mauvaisin et CP Blanc de Calers) ont poursuivi leur engagement en installant des couples de perdrix rouges dans huit volières réparties sur le territoire.

L'objectif est d'encourager une reproduction la plus naturelle possible en appliquant la méthode HQCD. Cette technique consiste à introduire, en fin d'hiver, un couple de perdrix rouge dans une volière d'environ vingt mètres carrés, afin qu'il y réalise l'ensemble de son cycle de reproduction avant relâcher.

À l'issue de la reproduction 2025, le bilan est positif. Au total, 52 oiseaux ont été relâchés, dont 40 jeunes issus des éclosions intervenues entre fin mai et fin juillet. Ces résultats témoignent du succès du dispositif et de l'implication constante des chasseurs, malgré un contexte climatique peu favorable.

Baguage : L'ensemble des oiseaux relâchés est équipé d'une bague d'identification individuelle. Ce marquage permet d'assurer un suivi précis de la survie et de la dispersion des individus, soit par observation photographique, soit lors de la récupération d'un oiseau.

Les premiers résultats obtenus en 2024 étaient déjà encourageants, certains oiseaux relâchés l'an passé ayant été observés à nouveau durant l'été 2025, confirmant ainsi la capacité d'adaptation et de maintien sur le territoire.

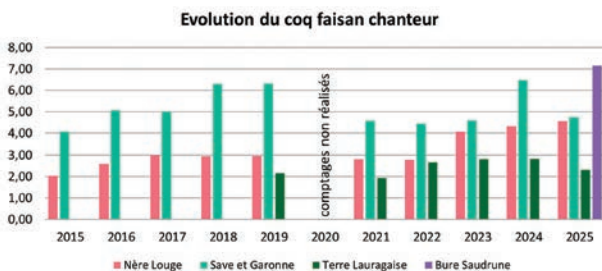




© Dominique GEST

Présence et comptages : Les opérations de comptages du printemps 2025 ont été assez complexes en raison de conditions météorologiques défavorables. Malgré cela, on note une bonne population de faisans sur l'ensemble des GIC, à l'exception d'une baisse significative sur le GIC Terre Lauragaise.

Cette année, un nouveau GIC Faisan voit le jour : le GIC Bure Saurdrune, situé autour de Poucharramet et représentant 6 300 ha. Les premiers résultats des comptages s'annoncent très prometteurs pour ce secteur.



Au total, **175 points de comptage** ont été réalisés par les agents de la FDC31 et les chasseurs locaux, répartis sur les quatre GIC :

- GIC Nère Louge : 63 points
- GIC Bure Saurdrune : 34 points
- GIC Save-et-Garonne : 38 points
- GIC Terre Lauragaise : 40 points

Il existe des disparités entre les territoires, liées à la capacité d'accueil des sites mais aussi à l'ancienneté des gestions cynégétiques, allant de 1 à 14 ans.

Les comptages ont été réalisés au printemps 2024 :

- **GIC Save-et-Garonne : 4,7 coqs / 100 ha** - stabilité des effectifs depuis 5 ans, probablement liée à l'application du non-tir de la poule faisane depuis 2 ans.
- **GIC Nère Louge : 4,5 coqs / 100 ha** - nouvelle progression confirmant le choix du mode de gestion cynégétique.
- **GIC Terre Lauragaise : 2,3 coqs / 100 ha** - diminution par rapport à l'an dernier.
- **GIC Bure Saurdrune : 7,1 coqs / 100 ha** - record prometteur pour un nouveau GIC, mais les points d'écoute restent trop peu homogènes pour établir une estimation représentative de l'ensemble du territoire.

Le nombre de prélèvements réalisés ainsi que leur répartition par chasseur ne sont pas encore disponibles à ce stade.

La FDC31 souhaite remercier les bénévoles pour leur participation à ces comptages.





© Dominique GEST

Présence et comptages : Les comptages hivernaux permettent d'estimer un Indice Kilométrique d'Abondance (IKA), correspondant au nombre de lièvres observés par kilomètre parcouru. Dans ce cadre, la FDC31 a organisé environ 60 soirées de comptage entre décembre et janvier, en mobilisant les ACCA et Sociétés de chasse à l'échelle communale et intercommunale. Ce suivi vise à analyser la tendance d'évolution du lièvre à l'échelle des Unités de Gestion (UG), des pays cynégétiques et du département.

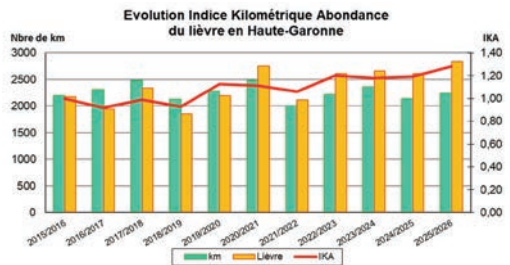
La fin de campagne a été rendue complexe par les conditions pluvieuses du mois de janvier, qui ont perturbé certains tronçons habituels. Malgré cela, 99 % du planning a pu être réalisé, garantissant la fiabilité des résultats.

Au total, plus de 2 200 km ont été parcourus et 2 835 lièvres ont été observés, soit un IKA départemental de 1,28. Cet indice est en progression et reflète l'efficacité de la gestion mise en œuvre sur les territoires : suivi de la reproduction, veille sanitaire et adaptation des prélèvements à l'automne. Quelques cas de strongylose pulmonaire disséminés ont néanmoins été signalés sur le département.

Analyse par pays cynégétiques

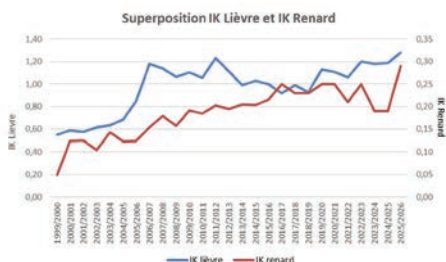
Des disparités importantes persistent selon les territoires :

- **Lauragais** : IKA de **2,34**, nettement supérieur à la moyenne départementale. Le territoire rattrape la légère baisse de l'an dernier. Après des valeurs proches de 2 lièvres/km en 2024, la gestion 2025 porte ses fruits avec un IKA classé 2^e meilleur résultat sur 30 années de suivi !
- **Pyrénées centrales** : IKA de **0,14**, en baisse continue. La population a diminué de moitié et peine à se stabiliser.
- **Pays des Coteaux du Gers et de Gascogne** : IKA de **1,17**, soit **+10 %** par rapport aux années précédentes, retrouvant des niveaux cohérents avec les potentialités du territoire.
- **Volvestre** : retour à un niveau moyen avec **1 lièvre/km**, après la forte progression observée l'an dernier. Cette baisse s'explique notamment par une chute marquée sur l'UG située rive droite de la Garonne (secteur de Cazères).



■ **Toulousain** : maintien d'une population satisfaisante sur un territoire favorable pourtant restreint.

En dehors des Pyrénées centrales, la majorité des secteurs se situent autour de 1 lièvre/km. Les écarts observés s'expliquent principalement par la qualité des habitats, la gestion cynégétique appliquée et la pression de prédation.



Concernant le renard, l'indice départemental s'établit à 0,29, traduisant une population en bon état de conservation. Les études menées dans d'autres départements indiquent qu'un impact significatif sur le petit gibier apparaît lorsque l'indice dépasse 0,20 individu/km, ce qui se confirme dans les Unités de Gestion les plus impactées.

PERDRIX GRISE DE MONTAGNE



© Cédric CABAL

Présence et comptages : La saison 2025 a été une bonne année pour la Perdrix grise de montagne. Les comptages de reproduction réalisés en août sur les estives ont permis de recenser **508 oiseaux** sur une superficie de **2 890 ha**, soit une **densité de 17,5 oiseaux / 100 ha**, légèrement en baisse par rapport à l'année précédente (18,3 oiseaux / 100 ha).

La bonne gestion cynégétique mise en place par la FDC31 depuis 20 ans porte ses fruits. Cette réussite est consolidée par un Plan de Gestion pour la Perdrix grise de montagne, non contesté depuis 3 ans.

Dans ce cadre, les chasseurs doivent déclarer leurs prélèvements via l'application nationale **ChassAdapt**, qui permet de suivre en temps réel l'évolution du PGC Perdrix grise de montagne. Ce suivi garantit une gestion durable de l'espèce et la pérennité de la chasse dans les années à venir.



ISARD



Présence et comptages : Le suivi de l'isard repose sur des « comptages flash » réalisés par la Fédération des Chasseurs, avec l'appui précieux de chasseurs bénévoles et en partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF).

En juin 2025, les comptages ont été rendus complexes par une météo défavorable.

Globalement, les résultats indiquent toujours une population faible, bien qu'en légère progression (785 isards cette année, contre 775 en 2024 et 746 en 2022), avec des variations parfois importantes selon les Unités de Gestion. En l'absence de cadavres, l'hypothèse la plus plausible pour expliquer ces faibles effectifs, notamment chez les chevreaux, repose sur la rémanence de foyers de pestivirose à bas bruit. Ce phénomène engendre des avortements et une mortalité accrue chez les très jeunes individus.

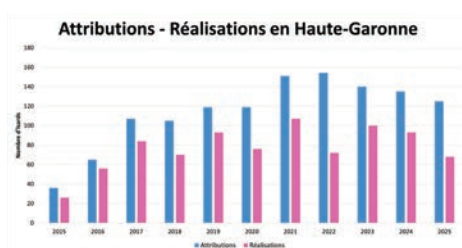


© Cédric CABAL

Résultats par Unité de Gestion (UG)

- **UG des Frontignes** : Avec 24 individus observés, les attributions de la saison passée n'ont pas impacté la stabilité de la population.
- **UG de Paloumère** : Les comptages n'ont pas pu se faire cette année en raison d'une météo défavorable et d'un manque de participants. La population semble néanmoins en bonne santé. L'attribution reste identique à l'an dernier, conformément au Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC).
- **UG Hourmigué** : Signal positif avec 58 individus observés (+18 par rapport au dernier comptage). La dynamique repart à la hausse après deux saisons alarmantes. L'attribution est maintenue à l'identique.
- **UG Cagire** : Malgré l'impossibilité de réaliser des comptages, les remontées de terrain des chasseurs locaux sont encourageantes (bonne santé et légère hausse). En conséquence, l'attribution a été augmentée de 25 à 29 isards.
- **UG de Burat** : Une météo difficile début juin a empêché la finalisation des sorties, malgré tout, le comptage de mi-juin a pu être effectué. Seuls 197 isards ont été dénombrés (contre 306 en 2023). Cette tendance à la baisse se confirme depuis 10 ans ; l'attribution était donc nulle cette saison.
- **UG de Melles** : La chute des effectifs semble enfin stoppée avec 218 individus (stable par rapport à 2024). Le chemin reste long : en 2017, on en comptait 475. Si les conséquences de la pestivirose marquent encore le secteur, les règles du SDGC permettent une attribution de 10 isards pour l'ACM (densité atteinte sur plus de 2 500 ha), mais aucun prélèvement sur le reste de l'UG.
- **UG Luchon** : Point de vigilance. Seuls 116 isards ont été vus (contre 132 en 2024). Le faible nombre de chevreaux est inquiétant. Les objectifs de densité n'étant pas atteints, l'attribution reste nulle.
- **UG Larboust** : Comptage réalisé dans d'excellentes conditions. La population se maintient bien (250 individus), malgré une répartition géographique inégale. L'objectif de densité est atteint, l'attribution est donc possible.
- **UG Oô / Gouaux de Larboust** : Une saison très satisfaisante avec 419 isards observés (contre 388 en 2024). L'attribution a été revue à la hausse par rapport à l'an dernier au vu de ces résultats encourageants, signe d'une bonne gestion.

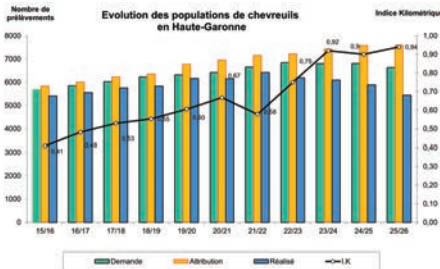
Le bénévolat reste essentiel pour la réalisation de ces opérations. Si la participation est très forte sur certains secteurs comme le Larboust et Oô, elle demeure plus aléatoire ailleurs. La FDC31 tient à remercier chaleureusement les chasseurs bénévoles qui s'impliquent sur le terrain pour assurer le suivi et la gestion durable de l'espèce.



CHEVREUIL D'EUROPE



© Dominique GEST



Présence et prélèvements : La population de chevreuil, estimée lors des comptages réalisés pour le lièvre via la méthode IKA, montre une augmentation significative sur les dernières saisons.

- **Saison 2023-2024** : 0,75 chevreuil par kilomètre parcouru
- **Saison 2024-2025** : 0,92 chevreuil par kilomètre parcouru

Pour la **saison 2025-2026**, une légère augmentation est observée avec **0,94** animal par kilomètre parcouru.

Cette évolution traduit une dynamique globale de population stable à légèrement en progression sur le département, permettant d'ajuster les attributions de manière raisonnée. Au 5 mars, les prélèvements déclarés (5 565) sont au-dessus du minimal requis pour un plan de chasse attribué à 7 591, avec un taux de réalisation en baisse par rapport à la saison précédente. Merci aux bénévoles pour leur contribution précieuse aux suivis.

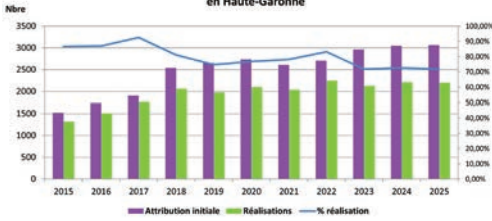
CERF ÉLAPHE



© Dominique GEST

Présence et prélèvements : Une première session de comptages est réalisée au mois d'août dans le massif pyrénéen. Comme lors des précédentes saisons, les résultats demeurent en deçà des objectifs fixés : au moins la stabilité voire la diminution du nombre de cerfs. Il convient de rappeler que la régulation du cerf constitue un enjeu majeur pour limiter les dégâts agricoles, contenir l'impact sur les peuplements forestiers et maintenir un équilibre agro-sylvo-cynégétique durable. Les effectifs observés restent élevés, malgré des plans de chasse conséquents et des remontées de terrain laissant supposer, localement, une baisse plus marquée des populations.

Evolution du plan de chasse Cerf en Haute-Garonne



Si l'on affine l'analyse par circuit sur la période où la FDC31 a engagé un mode de gestion drastique, la lecture des résultats se révèle plus contrastée. En effet, sur les six dernières années, trois des cinq circuits montrent désormais une tendance à la stabilisation, situation inédite jusqu'alors. Seuls les secteurs de Boutx/Melles et Oueil/Larboust/Oô semblent poursuivre leur progression. Ces éléments

soulignent l'importance d'une analyse territorialisée, les dynamiques locales pouvant différer sensiblement de la tendance départementale.

En complément, des comptages sont réalisés en plaine entre décembre et janvier à la même période que le chevreuil. Cette année, le nombre de cerfs observés n'a jamais été aussi important à l'échelle départementale, avec une concentration particulièrement marquée dans le secteur du Comminges, où une soixantaine d'animaux ont été recensés.

Concernant les prélèvements, après plusieurs saisons durant lesquelles le tableau de chasse départemental dépassait légèrement les 2 000 animaux, il semble que nous atteignons aujourd'hui un niveau maximal de réalisation par les chasseurs avec un résultat de 2 222 cerfs élaphe déclarés au 5 mars.

Dans ce contexte, la FDC31 souhaite renforcer son dispositif de suivi en mettant en place la collecte de pattes de faons. Cette démarche permettra d'obtenir un indicateur complémentaire, quantifiant la performance individuelle des jeunes animaux (croissance, condition), et d'affiner l'analyse démographique en parallèle de l'indice d'abondance issu des comptages nocturnes. Ces opérations seront conduites en partenariat étroit avec les chasseurs locaux.

Afin d'agir efficacement sur la dynamique de population, 50 % des attributions sont orientées vers les femelles (bracelets CEF), dans l'objectif d'influer sur le sex-ratio et de freiner la croissance démographique. L'autre moitié des attributions est délivrée en cerfs indifférenciés (CEI), permettant le prélèvement de tout type d'animal et offrant la possibilité de renforcer le prélèvement des femelles lorsque cela s'avère nécessaire. Par ailleurs, sur les territoires où le cerf n'est pas installé de manière pérenne, des bracelets CEI2 sont attribués. Ces derniers ne sont facturés aux adhérents qu'en cas de réalisation. Cette mesure vise à donner aux ACCA une plus grande souplesse d'intervention afin de limiter la progression du front de colonisation de l'espèce.

Nous remercions l'ensemble des bénévoles pour leur mobilisation lors des comptages, ainsi que la Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées pour sa collaboration sur le circuit de la Basse Barousse.





© Dominique GEST

Présence et prélèvements : 2 753 sangliers ont été prélevés à la mi-saison 2025-2026 soit une hausse de plus de 9 % par rapport à l'année dernière, en espérant que ces efforts restent constants. Un nouveau mode de déclaration des prélèvements de sanglier par les adhérents territoriaux a été mis en place l'année dernière. L'application Géochasse permet de faire un bilan mensuel et évolutif de la pression de chasse sur cette espèce. Pour rappel cet état des lieux est le fruit d'une négociation entre la FNC, l'Etat et les représentants agricoles, par laquelle le gouvernement abonde financièrement à l'indemnisation des dégâts aux productions agricoles, à la condition de réduire le niveau de dégâts causés par cette espèce. L'année 2025 marquera la fin de l'accompagnement financier de l'État.

Toutefois, ces constats cachent des différences locales : certains territoires ayant réalisé d'importants prélèvements, alors que d'autres ont obtenu des résultats bien plus mitigés.

La Fédération rappelle que la maîtrise des dégâts de sangliers est la condition sine qua non de la bonne entente départementale avec les agriculteurs locaux, pour une espèce dont les capacités de prolifération sont bien connues et dommageables pour l'activité agricole. La

dynamique de population de cet animal dans un contexte écologique de plus en plus favorable (réchauffement climatique, grande culture céréalière, progression des forêts, remises urbaines et péri-urbaines) permet de forts prélèvements sans remettre en cause son maintien en Haute-Garonne. La FDC31 encourage ses membres à réguler efficacement les populations de sangliers car une densité excessive pourrait compromettre notre légitimité et notre rôle de gestionnaires. À noter qu'au 5 mars, on dénombre **6 540 prélèvements**, soit le chiffre de fin de saison 2024.

Agrainage contrôlé

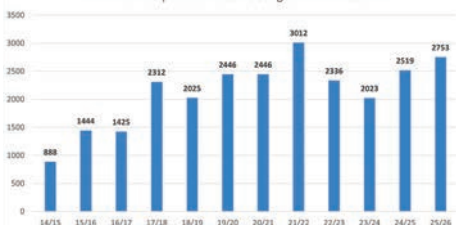
L'agrainage reste interdit sauf dérogation annuelle délivrée après instruction par la FDC31 et la DDT31. Pour la saison en cours, **36 conventions d'agrainage** ont été mises en place avec des ACCA afin de limiter les dégâts aux semis. L'agrainage doit s'effectuer en linéaire et de manière dispersée entre le 15 février et le 15 juin, avec une quantité maximale de 50 kg par semaine pour 100 ha et une fréquence limitée à deux interventions par semaine.

Utilisation de la chevrotine

L'usage de la chevrotine demeure **autorisé uniquement dans des conditions strictes**, conformément à l'arrêté ministériel. Cette munition est réservée aux secteurs où la densité de végétation est importante et où le maillage serré d'infrastructures ou de constructions ne permet pas toujours des tirs sécurisés à balle, et son emploi est limité à la chasse collective du sanglier sur les communes incluses dans le **Pays Cynégétique Toulousain** (liste disponible sur notre site internet, rubrique Réglementation).

La consultation du SDGC a permis de relever une proposition d'extension des communes autorisées par le Préfet. Il est à noter que peu d'animaux ont été prélevés avec cette munition, et son usage reste strictement réservé aux postés désignés par le responsable de battue. Les consignes de sécurité spécifiques sont rappelées à chaque battue pour l'ensemble des participants concernés.

Evolution des prélèvements de sangliers à la mi-saison



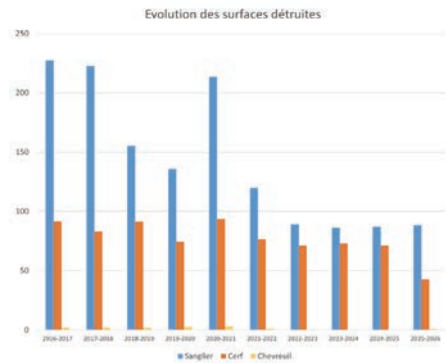
Service dégâts de gibier



Les dégâts agricoles

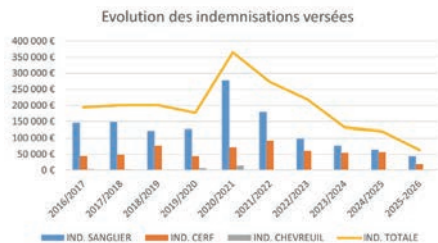
Les données consolidées pour la saison 2024-2025 montrent une stabilisation des dégâts par rapport aux deux années précédentes, ainsi qu'une nette diminution par rapport à la saison 2020-2021. À l'inverse, la saison 2025-2026 s'annonce particulièrement lourde en dommages agricoles. En effet, la situation actuelle est préoccupante : dès la fin de l'année 2025, les surfaces touchées atteignent déjà le total annuel de 2024. Si les dégâts causés par les cerfs semblent pour l'instant plus limités, ceux liés aux chevreuils apparaissent légèrement plus marqués que l'année précédente.

L'année n'étant pas encore achevée, il est probable que ces chiffres continuent de progresser dans les prochains mois. La Fédération invite donc ses adhérents à maintenir leurs efforts sur les prélèvements.



Pour la saison 2024-2025, une part significative des indemnités liées aux dégâts de grand gibier concerne le cerf, notamment pour des atteintes aux prairies. On observe par ailleurs une extension de ces impacts vers les zones de plaine, en particulier dans le Comminges et le Volvestre.

Concernant le sanglier, les perspectives pour la saison 2025 appellent à la vigilance. A ce jour, plus de la moitié du coût moyen dédié aux dégâts a déjà été engagé. Il convient de noter que les dossiers relatifs



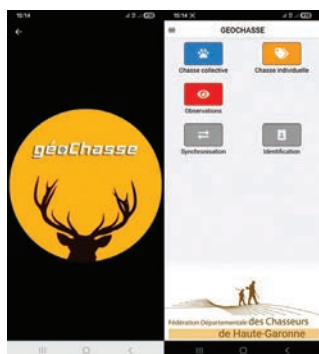
aux cultures spécialisées seront instruits ultérieurement et que la période des semis de maïs constitue habituellement une phase critique en matière d'indemnisation.

En résumé, plus de 60 000 € de dégâts ont d'ores et déjà été indemnisés alors que la saison n'est pas terminée et que de nouveaux dégâts sont à prévoir au semis.

Enfin, il est essentiel de rappeler que le maintien de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique constitue une condition indispensable à des relations constructives avec les mondes agricole et sylvicole et, par conséquent, à la pérennité d'une chasse responsable, ancrée dans les territoires et ouverte à tous.



Un outil numérique pour vos déclarations



Pour limiter l'impact des dégâts causés aux chasseurs et aux agriculteurs, l'État, la profession agricole et la Fédération Nationale des Chasseurs, ont collaboré afin de mettre en place des outils adaptés. Un contrat a été signé pour accompagner les Fédérations de Chasseurs dans la gestion des indemnisations et le déploiement de moyens cynégétiques, afin de mieux réguler les populations de grand gibier dans les paysages agricoles et forestiers.

Dans ce cadre, la Fédération s'engage à fournir des rapports mensuels en 2024, puis hebdomadaires en 2025, sur les prélèvements de sangliers dans le département. Cependant, la question de la collecte des tableaux de chasse se pose :

comment être réactif sans alourdir le processus pour les adhérents ?

Les formulaires papier ou téléphoniques, devenus obsolètes et chronophages, cèdent peu à peu la place aux déclarations numériques, plus rapides et précises. Le choix s'est donc porté sur l'application Géochasse, mise en place depuis la saison dernière dans notre département et adoptée par la plupart des gestionnaires de territoires. Rappelons que ces mises à jour via GeoChasse sont obligatoires et sont la garantie de visibilité pour la Fédération pour analyser et déterminer les tendances d'évolution des espèces.

GeoChasse, un bilan satisfaisant mais il manque des déclarations

À la fin de la saison 2025-2026, le bilan d'utilisation s'avère très satisfaisant.

Les retours des territoires de chasse sont globalement positifs, bien que certaines améliorations restent possibles. Il est important que chaque détenteur d'un carnet de battue ou d'un plan de chasse déclarent ses prélèvements sur Géochasse.

L'application a été largement adoptée : **1 666 comptes créés** regroupant les territoires adhérents à la FDC31 et les équipes de chasse actives. Ensemble, ces utilisateurs ont déclaré près de **10 000 battues** et plus de **14 000 prélèvements** de grand gibier, incluant les chasses à l'approche et à l'affût, ainsi que les prélèvements de renards.

Ces données permettent à la FDC31 de renforcer son rôle dans la gestion des grands ongulés, notamment du sanglier, principal responsable des dégâts agricoles, et d'établir les bilans requis pour l'administration. À la fin du mois de février, le tableau de chasse comptabilisait déjà **6 500 sangliers prélevés**.

Service environnement



Agir, restaurer, préserver...

Aménagement d'infrastructures agroécologiques



La Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne (FDC31) bénéficie de plusieurs dispositifs visant à développer et à renforcer les infrastructures agroécologiques sur le territoire. Ce programme bénéficie du soutien financier de l'Europe, de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de la Région Occitanie, et de l'appui technique de la FRC Occitanie.

Pensé comme un outil d'accompagnement technique à destination des agriculteurs, des propriétaires et des collectivités, le projet Trame Verte et Bleue (TVB) a pour objectif de renforcer la résilience des exploitations agricoles et des territoires, tout en améliorant les continuités écologiques.

En complément, le dispositif Sensibilis'haie, mis en place par la Fédération Nationale des Chasseurs avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité dans le cadre de l'écocontribution, vise à sensibiliser et mobiliser les collectivités ainsi que les citoyens autour de la préservation et de la replantation des haies champêtres. Ce programme se concrétise par l'organisation de chantiers participatifs de plantation de haies, en lien avec les acteurs locaux. La FDC31, en partenariat avec l'association Arbres et Paysages d'Autan, déploie cette opération à l'échelle départementale.



En 2025 :

- Près de 70 agriculteurs, 4 communes et 50 particuliers se sont engagés par contractualisation ;
- 328,45 ha de couverts d'interculture ont été semés sur l'ensemble des Groupements d'Intérêt Cynégétique (GIC) ;
- 162,26 ha de couverts faunistiques ont été contractualisés avec les GIC ;
- 219,23 ha de jachères faune sauvage ont été semés sur le département, dont 153,48 ha sur l'ensemble des GIC ;
- 1 500 m² de bordures de champs ont été implantés sur la commune de Poucharramet ;
- 150 mètres linéaires de haies ont été plantés sur les communes de Saint-Orens-de-Gameville, Montaut et Villefranche-de-Lauragais.

Le prochain volet du programme, prévu pour la période 2026-2028, ambitionne de consolider et d'amplifier ces actions. Les objectifs portent notamment sur le doublement des surfaces en couverts d'interculture afin d'améliorer la qualité des sols, de favoriser la biodiversité, d'optimiser la rétention de l'eau et de limiter les effets d'îlots de chaleur. Le renforcement des pratiques de retard de fauche, en faveur des pollinisateurs et de l'avifaune, constituera également un axe prioritaire. Enfin, la poursuite et l'intensification des plantations de haies viendront structurer durablement les paysages agricoles, en consolidant leur rôle de corridors écologiques et de réservoirs de biodiversité.



Restauration des mares avec le programme TVB



Le projet Trame Verte et Bleue (TVB), mené depuis 2022 par la Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie, est décliné en Haute-Garonne par la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne (FDC31). Dans le volet aquatique, dit « trame bleue », la FDC31 poursuit son engagement en faveur de la préservation et de la restauration des mares, véritables réservoirs de biodiversité en milieux agricoles et forestiers.

Depuis plusieurs années, la FDC31, en lien étroit avec les chasseurs locaux,

les propriétaires et les Groupements d'Intérêt Cynégétique (GIC), s'investit dans le recensement, la restauration et la valorisation de ces milieux, essentiels pour de nombreuses espèces. En 2025, neuf mares supplémentaires ont été restaurées sur les GIC Bure Saudrune et Terre Lauragaise, portant à près de 150 le nombre de mares restaurées au niveau départemental.

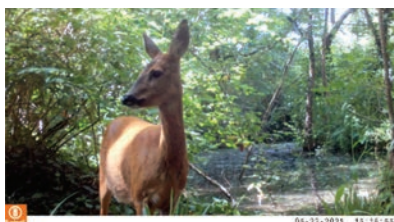
En parallèle, la FDC31 a élaboré en 2025 un protocole de suivi, avec l'appui d'une stagiaire de Master 2, afin d'évaluer l'efficacité écologique des travaux réalisés. Si des diagnostics fonctionnels étaient réalisés en amont des chantiers, aucun suivi à long terme n'avait jusqu'alors permis d'en mesurer les effets. Pour combler ce manque, des protocoles faune/flore adaptés aux mares ont été testés.

Dix mares ont ainsi été sélectionnées dans différents contextes paysagers (agricoles et forestiers), comprenant à la fois des mares restaurées et des mares témoins non restaurées, afin de comparer leur fonctionnement écologique. Entre mars et août, plusieurs inventaires ont été réalisés avec l'accord des propriétaires : relevés de végétation, inventaires d'amphibiens, d'odonates (libellules et demoiselles) et d'oiseaux, ainsi que des suivis par pièges photographiques et indices de présence pour les autres espèces.

Au total, 57 espèces végétales et 76 espèces animales ont été recensées. Les résultats montrent que les travaux de restauration n'altèrent pas les peuplements présents dans les mares restaurées et mettent en évidence un gain fonctionnel de ces milieux, soulignant l'importance d'un entretien régulier. Pour accompagner les propriétaires et garantir la pérennité de la fonctionnalité de ces milieux pour la faune et la flore, des fiches pratiques d'entretien seront désormais élaborées et systématiquement transmises.

Par ailleurs, des animations ont été conduites, notamment auprès du CLAE de Larra, afin de valoriser ces milieux et les espèces qui leur sont inféodées.

Le programme **Habitat TVB** se poursuivra de 2026 à 2028 avec une extension des actions à l'**échelle intercommunale**, soit près de 110 communes supplémentaires. Il bénéficie du soutien financier de l'**Agence de l'Eau Adour-Garonne**, de l'**Union Européenne**, de la **Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée** ainsi qu'une partie financée par la FDC31.



Projet cofinancé par le Fonds Européen de développement régional, la Région Occitanie et l'Agence de l'Eau Adour Garonne,

Résultats des suivis photographiques de la passerelle « passe-faune » et de la drome flottante

Depuis plus de 20 ans, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne (FDC31) et Réseau31 collaborent pour réduire la mortalité de la faune sauvage dans le canal de Saint-Martory et limiter la fragmentation des habitats.

Grâce aux programmes **Via Fauna et Fonds Vert ILT** (Infrastructures Linéaires de Transports), la FDC31 a imaginé, fait concevoir et testé un prototype de passerelle « passe-faune » : une structure en acier de 10 m de long sur 1,80 m de large, recouverte de terre végétale et de fragments végétaux. Ce dispositif léger vise à reconstituer un corridor écologique au-dessus du canal et à réduire le risque de noyade pour les animaux.

La commune de Martres-Tolosane a été choisie pour l'expérimentation, en combinant les modélisations de corridors écologiques Via Fauna, les observations des chasseurs locaux et l'expertise de Réseau31.

Depuis son installation en avril 2025, les suivis photographiques montrent une adoption rapide par la faune : mustélidés (martres, blaireaux), ongulés (chevreuils, sangliers), petits mammifères (lièvres, renards) et certaines espèces d'oiseaux utilisent régulièrement la passerelle. Ces observations confirment que des aménagements bien conçus et bien positionnés favorisent l'adaptation rapide de la faune.



Parallèlement, une **drome flottante** a été expérimentée pour guider les animaux vers une rampe de sortie et limiter les noyades dans le canal. Le suivi photographique révèle que plusieurs espèces l'ont adoptée : hérons garde-bœufs, corneilles, renards, et même une nichée de canards colverts observée semaine après semaine. Deux clichés pris à la mi-septembre montrent que des chevreuils ont été sauvés de la noyade grâce à ce dispositif, confirmant son efficacité pour la préservation des continuités écologiques locales. Ces premiers résultats sont encourageants et suggèrent que la drome flottante jouera un rôle crucial lors de la dispersion printanière des jeunes ongulés, période où le risque de noyade est le plus élevé.

Dans le cadre d'un prochain programme, la FDC31 prévoit l'installation de deux nouvelles passerelles « passe-faune » pour renforcer les corridors écologiques sur le secteur du Sud Toulousain.

Ce projet a bénéficié de l'appui financier de l'Etat dans le cadre du Fonds Vert, de la Région Occitanie et de Cemex France.



Dans le cadre du projet AVESPYR, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne (FDC31) coordonne les actions en faveur du Grand Tétrás dans les Pyrénées haut-garonnaises. L'objectif est de préserver et restaurer ses habitats (sites de reproduction et d'hivernage) tout en limitant les impacts liés aux activités sportives, pastorales et de randonnée. Ces actions sont menées en partenariat avec les acteurs locaux autour d'opérations concrètes de gestion des milieux et de sensibilisation.

En septembre et octobre 2025, le chantier de réouverture de la Coume de Médassoles a été reconduit. Une première intervention mécanique en 2023 (gyrobroyeur) n'avait pas permis d'atteindre pleinement les objectifs en raison des contraintes du terrain. L'opération 2025 a donc été réalisée manuellement selon la méthode du « mulching » (broyage fin sans exportation). Elle a permis de rouvrir 1,4 hectare, soit 7 km de layons. Au total, 2 hectares et 10 km de layons ont été restaurés. Un suivi botanique sera assuré par le Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, complété par une surveillance du retour de l'espèce par les chasseurs locaux.

Afin de limiter les risques de collision des galliformes de montagne, plusieurs dispositifs de visualisation des clôtures ont été installés cette année :

- 400 m de clôtures forestières équipés à Superbagnères ;
- 375 m de clôtures forestières et 4 420 m de clôtures pastorales à Montauban-de-Luchon ;
- plus de 400 m de câbles de remontées mécaniques balisés à Superbagnères, en partenariat avec Haute-Garonne Montagne.



Des actions de sensibilisation ont également été conduites pour réduire le dérangement en période sensible. Deux opérations de panneautage ont été menées à Superbagnères et au Mourtis, avec l'appui de Haute-Garonne Montagne et les supports de l'Observatoire des Galliformes de Montagne (OGM). Près de 60 panneaux et fanions ont été installés aux abords des zones stratégiques.



Enfin, à l'occasion du passage du Tour de France, une exposition organisée du 9 au 19 juillet 2025 aux télécabines de Superbagnères en collaboration avec Nature Comminges, Haute-Garonne Montagne et France Nature Environnement, a permis de sensibiliser le public grâce à des supports pédagogiques et une maquette grandeur nature d'un coq de Grand Tétrás.



Un projet d'animation à destination des acteurs du tourisme et des sports de montagne est actuellement en préparation avec Nature Comminges afin de promouvoir des pratiques compatibles avec la préservation de l'espèce.



Oc'Sanglier et Fonds Vert Pollinisateurs : gestion des friches urbaines et du sanglier en ville



La Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne (FDC31) intervient, à la demande du Préfet, en appui aux services de l'État et aux Lieutenants de Louvèterie pour la gestion des friches urbaines et du sanglier en zones urbanisées. Plusieurs actions ont été engagées afin de proposer des solutions pérennes, notamment par la gestion des habitats, avec l'objectif de dissuader l'espèce d'investir ces friches urbaines et de la cantonner aux territoires chassables où elle peut être régulée.

Début 2023, un premier chantier de réouverture de milieu a été conduit sur une friche de 2 hectares à Saint-Orens-de-Gameville, regroupant 13 propriétaires, afin de limiter la présence des sangliers à proximité des habitations et de réduire les dégâts occasionnés aux espaces publics, privés et à la biodiversité. Toutefois, la végétation dense et épineuse, particulièrement favorable à l'espèce, s'est rapidement réinstallée.



En 2025, de nouveaux travaux ont été engagés pour répondre à plusieurs enjeux complémentaires : limiter le retour du sanglier, réduire le risque incendie aux abords de l'Espace Naturel Sensible (ENS) du Bois des Chanterelles, et restaurer un milieu favorable à la biodiversité.



La végétation dense a été broyée, des haies ont été recrées, les arbres de haut jet conservés, et un couvert végétal mellifère a été semé afin d'installer une prairie fleurie durable, propice aux insectes pollinisateurs, aux petits mammifères et aux reptiles.

Un suivi écologique et social sera prochainement mis en place afin d'évaluer l'impact des aménagements sur la présence des pollinisateurs et la fréquentation du site par les sangliers. Ces travaux, fruit d'un engagement de longue haleine de la FDC31 et de ses partenaires, ont bénéficié d'un financement de la Région Occitanie, du Fonds Vert de l'État, ainsi que de la participation de la FDC31 et des propriétaires, qui assureront l'entretien du site sur une durée de cinq ans.

Par ailleurs, des actions de sensibilisation du grand public seront déployées afin d'expliquer les facteurs favorisant l'augmentation des populations de sangliers en ville et de promouvoir des solutions concrètes (installation de clôtures avec passages à faune, gestion de l'arrosage et des déchets, entretien des parcelles), via des flyers, affiches, panneaux et mini-conférences. Une réflexion est également en cours concernant des actions de piégeage dans les zones non chassables et compliquées à réouvrir.



SAGE3 : co-construire une stratégie de gestion des Plantes Exotiques Envahissantes



Le programme SAGE3 (Stratégie d'Atténuation et de Gestion des Espèces Exotiques Envahissantes) s'inscrit dans une démarche de trois ans visant à co-construire une stratégie départementale et à développer des méthodes d'action ciblées et adaptées pour la gestion des Plantes Exotiques Envahissantes (PEE), en particulier sur les sites industriels et les espaces délaissés. Il est porté par la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne (FDC31) et bénéficie du soutien financier du Fonds Vert de l'État.



Associations environnementales, industriels, syndicats de rivières, collectivités... au cours de cette première année, une vingtaine d'acteurs ont contribué à poser les bases du projet en apportant leurs connaissances et leur expertise de terrain, permettant ainsi d'enrichir la réflexion collective et de définir des orientations partagées.

L'année 2025 avait pour objectif principal de fédérer un réseau d'acteurs locaux et d'initier une stratégie partagée. La réunion de restitution a permis de présenter l'ensemble des actions engagées, notamment :

- des retours d'expériences issus du terrain ;
- la conception d'un modèle de dispersion des PEE, élaboré en collaboration avec les membres du groupe technique, le Conservatoire Botanique National des Pyrénées Midi-Pyrénées et la Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie ;
- l'identification de sites pilotes afin de tester des actions adaptées aux problématiques rencontrées (prévention, gestion curative et confinement) ;
- la réalisation d'une cartographie des acteurs mettant en évidence leurs rôles et interactions dans la gestion des PEE en Haute-Garonne.

En 2026, la FDC31 engagera une analyse approfondie des sites pilotes retenus, préalable à l'élaboration de plans de gestion personnalisés. Cette phase s'accompagnera d'un volet structurant de formation et de sensibilisation des partenaires professionnels à la détection précoce des PEE et aux différentes modalités d'intervention. Elle comprendra également l'identification de prestataires spécialisés et la constitution d'un réseau opérationnel dédié.

La troisième année sera consacrée à l'accompagnement de la mise en œuvre des travaux sur les sites concernés, ainsi qu'au suivi post-intervention.



Cette étape permettra d'évaluer l'efficacité des actions conduites, d'en mesurer les impacts et d'ajuster, le cas échéant, les méthodes déployées.

La FDC31 remercie l'ensemble des partenaires mobilisés pour leur engagement et leur contribution active à la réussite de ce projet collectif structurant pour le territoire.

Pour sa première année, le projet SAGE3 bénéficie de la participation du Fonds Vert de l'Etat, et de l'écocontribution de la Fédération Nationale des Chasseurs et de l'Office Français de la Biodiversité, pour sa seconde année.



Prestations environnementales : une expertise cynégétique reconnue au service des territoires

En complément de ses missions statutaires et de son action quotidienne au service des chasseurs et de la faune sauvage, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne développe depuis plusieurs années des prestations environnementales pour le compte d'acteurs publics et privés. Ces interventions s'inscrivent dans une stratégie volontaire visant à mettre l'expertise cynégétique au service des territoires, à renforcer la reconnaissance technique et institutionnelle de la Fédération, et à diversifier ses sources de financement, en limitant les cotisations des adhérents.

Parmi ces prestations, la **FDC31 accompagne notamment des exploitants de carrières et de gravières**, comme le groupe Cemex France et le groupe Denjean, dans la mise des mesures issues de la séquence Éviter – Réduire – Compenser (ERC). Les agents fédéraux interviennent à la fois dans l'élaboration de plans de gestion, l'appui à la réalisation de travaux écologiques, la conduite de suivis écologiques et l'évaluation de l'efficacité des mesures mises en place. Ces missions de terrain, conduites sur le long terme, permettent de valoriser le savoir-faire du réseau cynégétique en matière de gestion des habitats et de suivi de la faune sauvage, tout en installant des relations de confiance durables avec des acteurs industriels majeurs du département.

La Fédération est également mobilisée aux côtés de SNCF Réseau dans le cadre du suivi des collisions ferroviaires impliquant la grande faune. Ces prestations reposent sur l'analyse des données de collisions, des suivis par pièges photographiques et des diagnostics de terrain, afin d'identifier les secteurs à enjeux et de proposer des mesures adaptées pour limiter les risques, tant pour les usagers que pour la faune sauvage. Ce travail illustre la capacité de la FDC31 à intervenir sur des problématiques complexes, à l'interface entre sécurité des infrastructures, biodiversité et usages du territoire.

D'autres prestations emblématiques concernent **la capture de lapins de garenne** sur des emprises autoroutières ou des sites présentant des problématiques de sécurité ou de dégradation des infrastructures. Les animaux capturés sont ensuite relâchés sur des territoires organisés en Groupements d'Intérêt Cynégétique (GIC), engagés dans des démarches de réintroduction et de renforcement des populations. Ces opérations répondent simultanément à des enjeux de sécurité, de gestion des espèces et de soutien aux projets cynégétiques locaux, illustrant très concrètement l'utilité du réseau fédéral sur le terrain.



L'ensemble de ces prestations contribue à renforcer la visibilité et la crédibilité de la Fédération des Chasseurs de la Haute-Garonne auprès de partenaires institutionnels et économiques de premier plan. Elles permettent également de consolider l'autonomie financière de la structure et de dégager des ressources réinvesties dans des projets et des actions en faveur de la chasse, du gibier et de ses habitats, dont bénéficient directement les ACCA et les Sociétés de chasse. À travers ces interventions, la FDC31 affirme son rôle d'acteur technique de référence et démontre que le réseau cynégétique est pleinement engagé dans les enjeux contemporains de gestion durable des territoires.

Photovoltaïque : une politique fédérale au service de ses adhérents

Le développement rapide des projets photovoltaïques au sol et flottants constitue aujourd'hui un enjeu majeur pour les territoires de chasse haut-garonnais. S'ils participent aux objectifs nationaux de transition énergétique, ces projets posent de nombreuses questions au regard des activités cynégétiques : perte de surfaces chassables, réorganisation des pratiques aux abords, impacts cumulés avec les éléments urbains et les routes, sécurité des biens et des personnes, gestion du grand gibier, maintien des équilibres agro-sylvo-cynégétiques.

Face à cette évolution du territoire, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne (FDC31) a fait le choix d'un positionnement clair et assumé : ne pas s'opposer par principe aux projets, mais accompagner ses adhérents pour que ces derniers soient pris en compte de manière concrète, réaliste et opérationnelle par les porteurs de projets.

Une doctrine fédérale claire et transparente

Depuis deux ans, la FDC31 a engagé un travail de fond visant à définir une doctrine fédérale en matière de projets agri- et photovoltaïques. Cette doctrine repose sur plusieurs principes forts :

- La reconnaissance des projets photovoltaïques comme des installations industrielles ayant des impacts durables sur les territoires de chasse.
- La nécessité d'identifier, dès la phase de conception, les enjeux cynégétiques locaux et les problématiques associées.
- L'exigence de mesures adaptées permettant d'éviter, de réduire ou de compenser les impacts sur la chasse et les usages locaux, ainsi que sur la faune sauvage et sa gestion.
- La concertation systématique avec les ACCA concernées et les acteurs cynégétiques du territoire.

Cette approche vise à défendre les intérêts des chasseurs haut-garonnais, tout en contribuant à l'amélioration des projets sur le volet environnemental. Au-delà de l'appui technique, la FDC31 veille aussi à faire reconnaître le rôle des chasseurs comme gestionnaires de terrain, détenteurs d'une connaissance fine des territoires et acteurs incontournables de l'équilibre entre les activités humaines et la biodiversité.

Concrètement, la FDC31 accompagne ses ACCA dans toutes les étapes des projets : analyse des dossiers, réunions de concertation, appui technique et définition de mesures cynégétiques adaptées aux contextes locaux (gestion du grand gibier, sécurité, habitats, équipements, etc.). En parallèle elle porte cette politique en CDPENAF et aux enquêtes publiques.

Cet accompagnement connaît une montée en puissance significative. Sur la période 2025-2026, plus de 35 missions ont été conduites par la FDC31 auprès de ses ACCA, contre 19 sur la période 2024-2025. Cette progression illustre à la fois l'accélération des projets sur le département et la confiance croissante des adhérents dans l'appui fédéral.





Service Communication



Développement de la communication fédérale : faire connaître l'action cynégétique au-delà des chasseurs

Consciente de l'importance croissante de la communication dans la compréhension et l'acceptation des politiques publiques liées à la chasse, à la biodiversité et à l'aménagement du territoire, la FDC31 a engagé depuis quelques années une stratégie volontariste de développement de sa communication, notamment à travers les réseaux sociaux et son site internet. Cette démarche vise à renforcer la visibilité des actions fédérales, à valoriser le travail quotidien des élus, des salariés de la FDC et des bénévoles, et à mieux faire connaître le rôle et les missions de la Fédération, ainsi que l'utilité du réseau cynégétique, auprès de publics diversifiés.

La présence de la FDC31 sur les réseaux sociaux professionnels et grand public, tels que LinkedIn, Facebook, et cette année Instagram, répond à des objectifs complémentaires. Elle permet tout d'abord d'informer les chasseurs haut-garonnais sur l'actualité fédérale, les projets en cours, les évolutions réglementaires et les actions menées sur le terrain en faveur du gibier, de la biodiversité et de la sécurité. Elle constitue également un outil de valorisation du réseau cynégétique, en mettant en lumière l'implication des ACCA, des bénévoles et des partenaires locaux dans des démarches concrètes et opérationnelles.

Au-delà du cercle des adhérents, cette stratégie de communication vise à toucher un public plus large. Les publications diffusées par la Fédération permettent de présenter ses positions, sa politique et ses actions auprès du grand public, contribuant ainsi à une meilleure compréhension des enjeux cynégétiques et environnementaux. Elles constituent également un vecteur de dialogue et de développement de partenariats avec les collectivités, les services de l'État, les organismes techniques et les acteurs économiques, démontrant le sérieux et la rigueur des travaux conduits par la FDC31.

Le développement de la communication fédérale répond enfin à un enjeu d'attractivité et de rayonnement. En valorisant les projets innovants, les compétences internes et la diversité des missions portées par la Fédération, la FDC31 souhaite s'adresser aux étudiants, aux jeunes professionnels et aux futurs collaborateurs potentiels. Les réseaux sociaux et le site internet deviennent ainsi des outils de présentation du dynamisme, de l'engagement et de l'expertise de la Fédération, en tant que structure capable de répondre à des missions variées au croisement entre chasse, engagement associatif, environnement et aménagement du territoire.

À travers cette politique de communication structurée, les élus de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne affirment leur volonté de transparence, de pédagogie et d'ouverture. La FDC renforce son ancrage territorial et sa crédibilité institutionnelle, tout en contribuant à moderniser l'image du réseau cynégétique départemental et à valoriser son rôle dans la gestion durable de nos territoires.

Service Guichet Unique



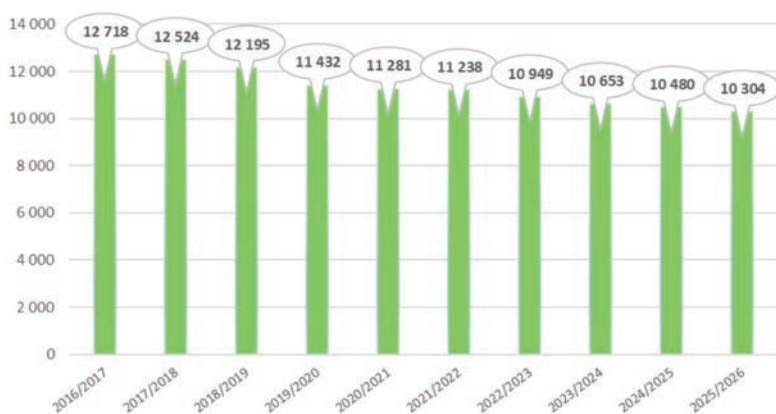
Vente en ligne, à l'accueil ou par correspondance

Pour pratiquer leur activité, les chasseurs doivent procéder chaque année au renouvellement de leur validation. Le service Guichet Unique assure cette mission via trois canaux : la vente en ligne, l'accueil physique ou la correspondance postale.

En Haute-Garonne, pour la saison 2025/2026, on dénombre **10 304 validations** (départementales et nationales confondues) souscrites dans le département, complétées par **208 validations temporaires**. Ce qui fait un total de 10 512 adhérents. On observe une diminution des effectifs de 1,6 %, une tendance qui reste stable et conforme à la moyenne des années précédentes.

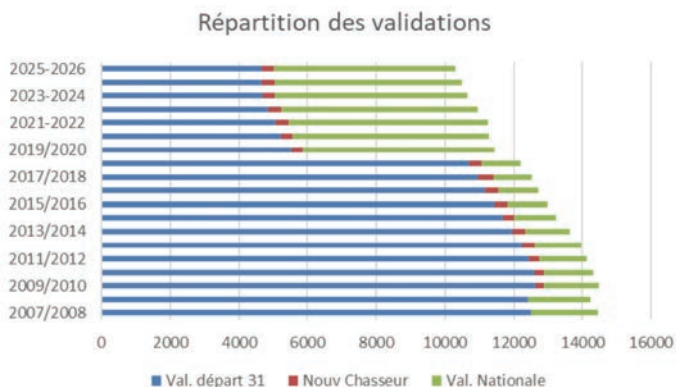
Concernant les « Nouveaux Chasseurs » (NC), le chiffre est en léger recul avec 350 validations, contre 380 lors de l'exercice précédent. Ce chiffre est provisoire, des validations complémentaires sont attendues au printemps notamment de la part des agriculteurs ayant récemment obtenu leur permis. Le maintien de cette catégorie est soutenu par une communication ciblée, des efforts d'accueil sur les territoires et la simplification des démarches administratives. À ce titre, la possibilité pour les nouveaux pratiquants de valider par internet dès la première année facilite leur fidélisation.

Evolution du nombre de Chasseurs



Côté répartition :

- Les **validations départementales** se stabilisent autour de 4 650 unités depuis trois ans.
- Les **validations nationales** (incluant les NC) poursuivent leur érosion annuelle pour atteindre 5 643 titres, soit **55 % du volume total**.
- La pratique féminine se maintient avec **228 chasseresses** ayant validé cette saison.



Sur ce graphe, nous constatons l'impact de la réforme de 2019 sur l'essor des validations nationales.

→ **À l'écoute de vos besoins, la FDC31 facilite vos démarches : dès la saison 2026-2027, vous pourrez étaler le règlement en 3 ou 4 échéances de votre validation par internet.**

CONTRÔLES DE TERRAIN ET CONFORMITÉ

Durant la saison 2025-2026, des opérations nationales ont été diligentées par l'OFB, sur l'ensemble du territoire français. En Haute-Garonne, les agents de l'OFB ont ainsi réalisé des contrôles de conformité auprès des chasseurs. Des anomalies ont été constatées, principalement des **discordances entre le numéro de permis** inscrit sur la validation et celui figurant sur le permis de chasser.

La Fédération rappelle qu'elle ne dispose pas d'accès direct aux fichiers de l'OFB ou des préfectures. Il appartient donc au chasseur de vérifier l'exactitude de ses informations et de signaler tout changement (notamment à la suite de l'obtention d'un **duplicata**) afin que la base de données fédérale soit mise à jour. **Vérifiez dès maintenant !**



Les élus de la FDC31



Des référents sur tout le territoire

LES ÉLUS REPRÉSENTENT LA FÉDÉRATION DE LA HAUTE-GARONNE DANS TOUT LE DÉPARTEMENT

Ils constituent le conseil d'administration et participent aux commissions afin de définir et d'évaluer la mise en œuvre de la politique fédérale et le développement de la chasse dans le département.



Bernard DUQUESNE



Amandine BREQUE



Christophe IZARD



Guillaume ADER

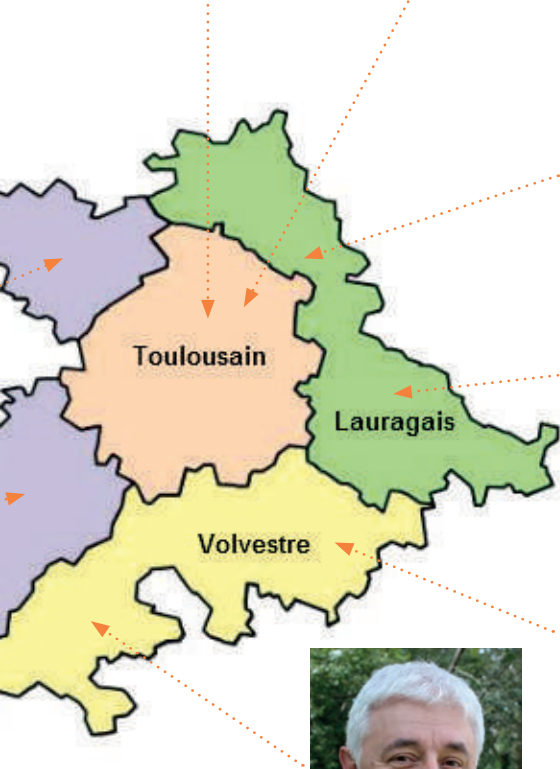




Alain MESSAL



Christophe JEAN



Didier MERLE



Jean-Jacques RAMADE



Christophe SINIGAGLIA



Jean-Bernard PORTET



Jean-Pierre NICCOLI



Joël BALLESTRIN

Représentant organisations territoriales hors ACCA/AICA

Le personnel fédéral



Des collaborateurs au service des chasseurs

**L'ENSEMBLE DU PERSONNEL DE LA FÉDÉRATION DE LA HAUTE-GARONNE
A ŒUVRÉ DURANT TOUTE LA SAISON 2025-2026**

Ainsi que toutes les personnes en contrat, en convention, services civiques et stagiaires qui ont participé aux missions de la FDC.



Sébastien DEJEAN



Fabrice ALIACAR



Arnaud GAUJARD



Johan ROY



Alexia ALLIOS



Florian ARROYO



Virginie AUDOUY



Camille BERGÉ



Dorian BROUSSE



Cédric CABAL



Shania COULSON



Romain DA COSTA



Geoffrey DARMANI



Adrien DUPLAN



Alberic GERMAIN



Alban LAFAIRE



Michaël LAPEYRADE



Loïc MASSAT



Romain MONGEOT



Annick MULOT

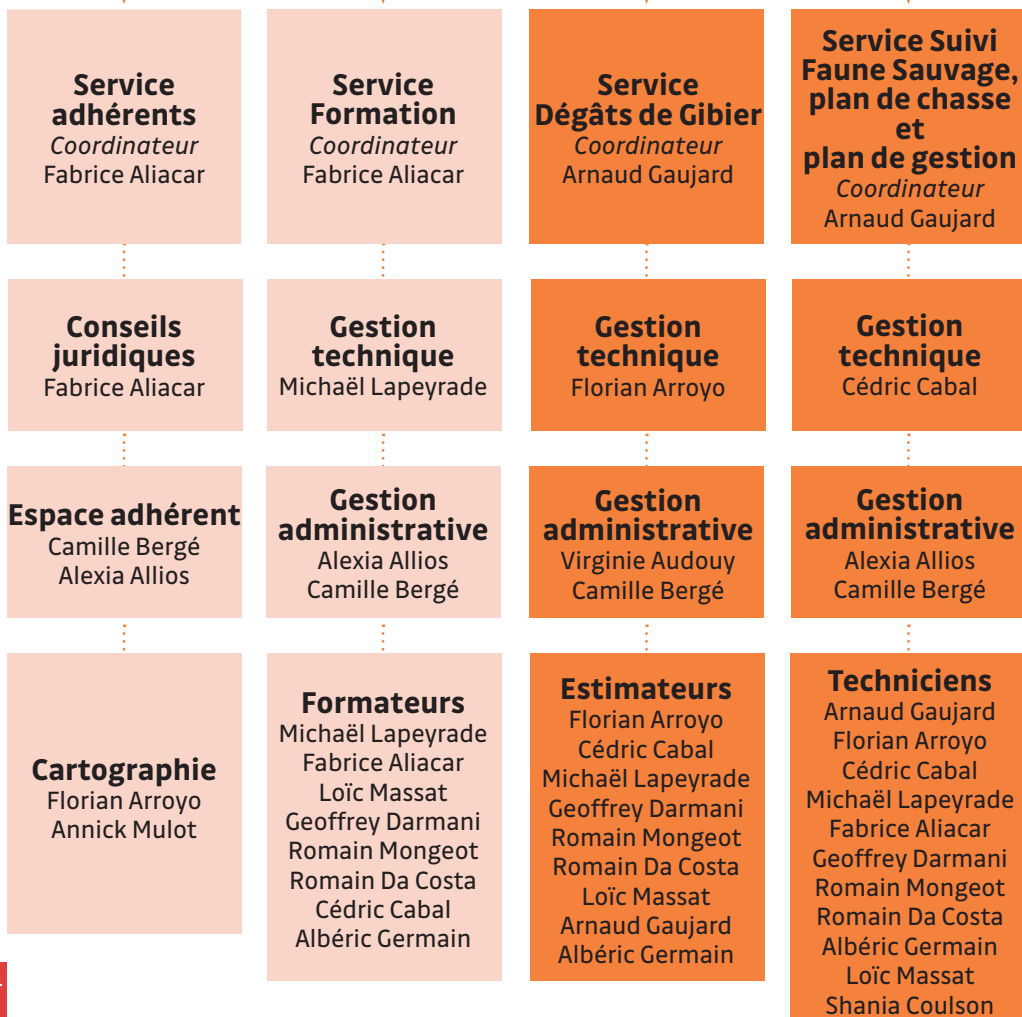
Organigramme des services

RESPONSABLE DES SERVICES

SÉBASTIEN DEJEAN



**Accueil physique
et téléphonique**



Coordination de l'ensemble des services de la FDC31
Relations avec le Président et le Conseil d'Administration

Camille Bergé - Virginie Audouy
Alexia Allios - Annick Mulot

Service Environnement

Coordinateur
Johan Roy

Service Communication et partenariats

Coordinateur
Johan Roy

Service Guichet Unique

Coordinateur
Sébastien Dejean

Service Comptabilité

Coordinateur
Sébastien Dejean

Gestion technique

Johan Roy

Gestion administrative publications

Annick Mulot
Shania Coulson

Régie

Annick Mulot

Gestion comptable

Virginie Audouy

Gestion administrative

Virginie Audouy

Validations

Alexia Allios
Camille Bergé
Dorian Brousse
Vacataires

Expertise milieux et prestations

Romain Da Costa
Shania Coulson
Albéric Germain
Dorian Brousse
Geoffrey Darmani
Romain Mongeot
Cédric Cabal
Florian Arroyo
Michael Lapeyrade
Arnaud Gaujard
Adrien Duplan
Alban Lafaïre





FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS 31

Rapport d'activité 2025-2026



Fédération des Chasseurs 31

23 Chem. de Laveran CS 90002 | 31390 Carbonne
05 62 71 59 39 | fdc31@chasseurdefrance.com
www.chasse-nature-occitanie.fr/haute-garonne/

